

LA SEMAINE AFRICAINE



lasemaineafricaine.info

N° 4314 du Mercredi 24 Décembre 2025 - 74^e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 660.75.86 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

NATIVITE DU SEIGNEUR

Noël, Noël, Noël, le Sauveur est né!

*Dans la ville de
Bethléem est
né le Sauveur.
Marie emmaillota
son fils
premier-né
et le déposa
dans une
mangeoire*

(P.9)



APRES LE VOTE DU PROJET DE LOI ELECTORALE MODIFIEE

Des grincements de dents et des désillusions

(P.3)

CONGO-FONDS MONDIAL

45 000 patients sous antirétroviraux

(P.3)

DROITS HUMAINS

**Le CAD dénonce une
«répression mortelle
inédite» (P.10)**

CANAL+ CAN

FIERS ET REUNIS

LACAN

LE DECODEUR HD
1 000 FCFA TTC
A PARTIR D'EVASION

POUR TOUT REABONNEMENT
30 JOURS OFFERTS
A TOUTES LES CHAINES
+ DSTV ENGLISH PLUS

92 92
CANAL+ CONGO

EDITORIAL

La Paix ?

ANNONCE LEGALE

OFFICE NOTARIAL Maître Raymond ASSAH

Office sis derrière la Bourse du travail, à côté de l’ancien site de l'Ecole Africaine de Développement (EAD), boîte postale 5005, téléphone (242)05.553.15.07/06.675.15.15, Pointe-Noire.

«SOCIETE DECORAMA» SARLU

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au Capital social de Francs CFA: **Vingt-cinq Millions (25.000.000)**
Siège social: 119, Avenue Moe Kaat Matou, Centre-ville
Arrondissement N°01 E.P. LUMUMBA
Boîte Postale: 4829
Pointe-Noire, République du Congo.

Suivant acte sous seing privé reçu aux rangs des minutes, par Maître **Raymond ASSAH**, Notaire, titulaire d’un Office, de résidence à Pointe-Noire, portant **«Procès-verbal de l’Assemblée Générale Extraordinaire relative à la modification de la société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle, ci-dessus dénommée «DECORAMA» S.A.R.L.U,** et en date à Pointe-Noire du 01^{er} Septembre 2025, et d’un acte reçu par ledit Notaire en date à Pointe-Noire du **01^{er} Septembre 2025**, enregistré au Domaine et Timbres en date du **14 Novembre 2025 sous le folio 216/17 N°9848**, il a été décidé, conformément aux lois en vigueur en matière de sociétés commerciales,

1-de **l’augmentation du capital social de la société** à Responsabilité Limitée Unipersonnelle, ci-dessus dénommée **«DECORAMA» S.A.R.L.U**, au capital social de Francs CFA initialement de: **Deux Millions (2.000.000)** et immatriculée au **Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire**, sous le numéro **R.C.C.M CG-PNR-01-2014-B13-00218 à Vingt-cinq Millions (25.000.000) Francs CFA.**

- de **la refonte des statuts** de la société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle, ci-dessus dénommée **«DECORAMA» S.A.R.L.U.**

2- **Dépôt:** Au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire sous le numéro **CG-PNR-01-2025-M-06996** et **CG-PNR-01-2025-D-00161** en date du 27/11/2025.

Fait à Pointe-Noire, le 09 Décembre 2025

Pour Inscription
Maître Raymond ASSAH
Notaire

Etude de Maître Brislaine KOUTOU
Notaire

Sise 55, avenue MOE VANGOULA, immeuble SEKOU, marché Plateau, Centre-ville Pointe-Noire
Téléphone: 06 657 45 55/04 433 87 96.

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE MANS SERVICES
SOCIETE A RESPONSABILITÉ LIMITEE
AU CAPITAL DE 1.000.000 F.CFA

Siège Social: Arrondissement n°06, Quartier Ngoyo, à côté de l’église Zéphirin
Téléphone: 05 050 41 80, Pointe-Noire, REPUBLIQUE DU CONGO

Aux termes d’un acte authentique reçu par Maître **Brislaine KOUTOU**, Notaire, le 26 novembre 2025, dûment enregistré le 1^{er} décembre 2025, sous le folio **223/03, n° 833**, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes:

Forme: Société A Responsabilité Limitée;
Dénomination sociale: **SOCIETE MANS SERVICES, en sigle «SMS»;**
Objet: La société a pour objet, directement ou indirectement en République du Congo et dans tous autres pays:

- **Apport d’affaires.**
Et plus généralement, toutes opérations, industrielles, commerciales, financières, se rattachant directement ou indirectement à l’objet social ci-dessus indiqué, et susceptibles d’en favoriser l’extension ou le développement.
Siège social: Arrondissement n°06, quartier Ngoyo, à côté de l’église Zéphirin; téléphone: 05 050 41 80, Pointe-Noire - République du Congo.
Gérance: La société sera gérée par Monsieur **Dieudonné Sébastien KOUE-NA BAZAKIDILA**, pour une durée de trois ans.
RCCM: Elle est immatriculée au RCCM sous le numéro **CG-PNR-01-2025-BI2-00209.**

Pour avis,

Maître Brislaine KOUTOU.

MINISTÈRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC
DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITÉ FONCIÈRE ET DOMANIALE
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHÈQUES ET DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE INTERDÉPARTEMENTAL NIARI – BOUENZA – LEKOUMOU DE DOLISIE

ANNONCE LEGALE N°004/2025/MFBPP/DGID/DEFFD/DDIDN/BCHPF/NBL/DOLISIE. -

Suivant réquisitions reçues par l’Inspecteur, Chef de bureau de la conservation des hypothèques et de la propriété foncière, une procédure d’Immatriculation en vue de l’établissement des titres fonciers est en cours. Cette procédure concerne les Immeubles suivants:

Références cadastrales					Quartiers	Arrondissements	Départements	Requérants
N°	N° de réquisitions							
01	5033 du 22/03/2024	Pile : /	Bloc : /	Section : /	Sup : 421ha47a85ca soit	Village Kayes-Mboungou	Niari	La Famille BAYADI
02	5037 du 22/03/2024	Pile : /	Bloc : /	Section : Terres	421478520m²	Village Moumbi	Niari	La Famille NDOUMBI
03	5089 du 08/05/2024	Piles : 01 et 09	Bloc : 39	reconnues	Sup : 76.000m² soit 07ha 60a 00ca	Capable	Bouenza	MASSEKE MALONGA Philippe
04	5218 du 24/09/2024	Piles : 07	Bloc : 3Ter	Section : B	Sup : 880.00m²	Aéroport	Niari	Enfants MIAKATSIDILA P.E.N.L.Y.L.J.M
05	5219 du 24/09/2024	Pile : 164	Bloc : /	Section : F	Sup : 400.00m²	Centre-ville	Niari	Enfants MIAKATSIDILA P.E.N.L.Y.L.J.M
06	5317 du 02/04/2025	Pile : Domaine	Bloc : /	Section H	Sup : 486.21m²	Nsoukou-Engolo	Bouenza	Sœurs Franciscaïnes de Marie (F.M.M)
07	5259 du 18/11/2024	Pile : 1034 ;1045	Bloc : 97	Section : /	Sup : 10793.00m²	Louadi 3	Bouenza	PELEKA NZOUNZA Henri Junior Nelson
08	5337 du 30/06/2025	Pile : 11	Bloc : 15	Section : P	Sup : 570.00m²	CAPABLE	Niari	BALANDAMIO Léopold Chérubin
09	5374 du 22/08/2025	Pile : 08	Bloc : 42(ex251)	Section : G	Sup : 500.00m²	C.Q.2,15 Août	Bouenza	BOUITY Charles Alexis
10	5261 du 25/11/ 2024	Piles : /	Bloc : /	Section : F(ex C)	Sup : 430.00m²	Mon Fleuve	Niari	Enfants MAKOUNDI
11	4691 du 14/12/2022	Pile : 02	Bloc : /	Section : /	Sup : 9.620.50m²	Mangandzi	Niari	NZAOU NGOMA Laud Ferol
12	5362 du 25/07/2025	Pile : 1 ;2 ;3	Bloc : 01	Section : 03	Sup : 480.00m²	Avenue de la Gare	Bouenza	AHMED LEVRAM Mohamed Lemine
13	5325 du 18/04/2025	Pile : 05	Bloc : 01	Section : A	Sup : 1416.87m²	Dimébéké	Niari	L'Eglise NEO-APOSTLIQUE
14	5035 du 22/03/2024	Pile : /	Bloc : /	Section : N1	Sup : 700.00m²	Village Moukondo Zone péage	Niari	Famille MANGOUNDZA
15	5380 du 03/09/2025	Pile : 01 et 10	Bloc : 01	Section : /	Sup : 104128.55soit 10ha 41a 29ca	Points cardinaux	Niari	BAKARY Sylla
16	4487 du 05/04/2022	Pile : /	Bloc : /	Section : Z1	Sup : 800.00m²	Village Moukondo	Niari	La Famille MANGOUNDZA
17	5221 du 27/09/2024	Pile :01	Bloc : /	Section : /	Sup : 10ha 96a 09ca	Mangandzi	Niari	MAMBOUANA Dzoussi Alphonsine
18	5210 du 18/09/2024	Pile : 5 et 6	Bloc : 5	Section : Q3	Sup : 400.00m²	Louadi 5	Bouenza	DEYANDIL Remecy Nelvne
19	2834 du 01/10/2015	Pile : 3	Bloc : /	Sect. : P	Sup : 1000.00m²	MOUKONDO - Tadi	Bouenza	MVOUTI BAKALA Frédérique Fidèle Justice
20	4098 du 05/02/2021	Piles : 08	Bloc : 04	Section : G	Sup : 400.00m²	Lissanga	Niari	LOUNDOU Thomas
21	5230 du 09/10/2024	Pile : 01 et 02	Bloc : 04	Section : M4	Sup : 400.00m²	Péage Moulendé	Niari	MITOUMBA MAPANGHOU
22	5343 du 16/06/2025	Pile : 07	Bloc : ND	Section : AB	Sup : 1.000.00m²	Avenue SIEH – Télié	Bouenza	KOSSO Véronique
23	5404 du 16/10/2025	Pile : 151	Bloc : /	Section : A1	Sup : 592.45m²	Bas Fleuve	Niari	NGASSAKY OBANDZA Aimard Romaric
24	510 du 30/05/2014	Pile : 04	Bloc : 286	Section : H	Sup : 500.00m²	Soulouka	Bouenza	MFOUTOU BOUNGOUS Yvon Thibault
25	5244 du 04/11/2024	Pile : 07	Bloc : 02	Section : C (ex 5)	Sup : 300.43m²	Yoka - Ngassi	Bouenza	GOUADI BOUZIMBOU KOUSSIAMA
26	5328 du 05/05/2025	Pile : 02	Bloc : D50	Section : K	Sup : 500.00m²	Aquarium	Bouenza	LOUMANDOU MIYALOU Jean Bruno
27	5366 du 04/08/2025	Pile : 11, 12, et 13	Bloc : 02	Section : B(ex5)	Sup : 400.00m²	Péage de Moulende	Niari	NZOBADILA Eric paterne
28	5382 du 05/09/2025	Pile : 02	Bloc : 88	Section : L2	Sup : 1200.00m²	Capable	Niari	ILOKI OBOSSEO René
29	5372 du 19/08/2025	Pile : 25bis	Bloc : /	Section : B	Sup : 591.12m²	Centre-ville	Niari	BOUASSI BOUASSI Jean Noel
30	5336 du 23/05/2025	Pile : /	Bloc : /	Section : B	Sup : 784.91m²	Péage moulendé	Niari	NTSIKA Gilles Christel Arnel
31	5360 du 24/07/2025	Pile : 1 et 2	Bloc : /	Section : Zone non lotie	Sup : 510.00m2	Avenue de la Concorde	Bouenza	NGOMA CETILIA Belle amie
32	5361 du 24/07/2025	Pile : 3,4, et 5	Bloc : /	Section : G	Sup : 763.18m²	Avenue de la Concorde	Bouenza	MABIALA ATHANE Germain
33	5385 du 11/09/2025	Pile : Réserve de L'Etat	Bloc : /	Section : G	Sup : 1363.00m²	Village Kindounga	S-Préfet de Kayes	Attribution Etat Congolais (Domaine CEG Kindounga)
34	5386 du 11/09/2025	Pile : Domaine rural	Bloc : /	Section : /	Sup : 40.000m²	Village Bodissa	S-Préfet de Kayes	Attribution Etat Congolais (Domaine CEG Bodissa)
35	5030 du 31/03/2024	Pile : 288	Bloc : 30	Section : /	Sup : 40.000m²	Cité Emeleude	Niari	NGOULOU Fortune Leandre
36	5376 du 28/08/2025	Pile : 9 (ex7)	Bloc : 3	Section : A1	Sup : 750.00m²	KIVIDI	Bouenza	LOEMBA POBA Roland Aimé
37	4658 du 21/11/2022	Pile : 928	Bloc : 134	Section : D	Sup : 400.00m²	Lissanga	Niari	MISSONGO Jérôme
38	5373 du 20/08/2025	Pile : 5	Bloc : 207	Section : M	Sup : 400.00m²	Moukondo	Bouenza	EL HADY Mohamed Abdarrahmane
39	5347 du 23/06/2025	Pile : Domaine	Bloc : /	Section : O	Sup : 320.00m²	Mboukoulou-2	Bouenza	PELE Carine Eglise
40	5354 du 09/07/2025	Pile : Domaine	Bloc : /	Section : J	Sup : 9544.66m²	Ngamba	Bouenza	MBOUNGOU Boniface
41	5103 du 29/05/2024	Pile : 1bis	Bloc : 1bis	Section : L	Sup : 6250.00m2	Marché de Bouansa	Bouenza	KIMENE MENTSOUËLE Reine - Sipora
42	5170 du 09/09/2024	Pile : 1 et 3	Bloc : 02	Section : A	Sup : 755.23m²	Quatre points cardinaux	Niari	MOUNGONDO BAKALA Aubin Kevin
43	5022 du 08/03/2024	Pile : 1 et 14	Bloc : 02	Section : L2	Sup : 800m2	Mangandzi 2	Niari	OUKONDA Félicien
44	5036 du 22/03/2024	Pile : /	Bloc : 04	Section : Q	Sup : 447.98m2	Village de Louvakou	Niari	ETAT CONGOLAIS
45	4504 du 29/04/2022	Pile : 10	Bloc : 02	Section : /	Sup : 5480.45m2	Gaia	Niari	MOPITA Jean Claude
46	4911 du 28/09/2023	Pile : 01.02.11 et 12	Bloc : /	Section : K	Sup : 500.00m2	Tsila (KM5)	Niari	KIMPOLO PHILIPPE Bertin
47	4576 du 08/08/2022	Pile : 03 et 04	Bloc : 19	Section : S1	Sup : 1600.00m2	Moukondo	Niari	ETAT CONGOLAIS (Sécurité civile du Niari)
48	4505 du 29/04/2022	Pile : 09	Bloc : 43	Section : B2	Sup : 1000.00m2	Grand marché	Niari	MOPITA Jean Claude
49	5272 du 09/12/2024	Pile : Domaine	Bloc : /	Section : A	Sup : / m²	Ngamba	Bouenza	MABIALA Marcel
50	5383 du 08/09/2025	Pile : 01	Bloc : /	Section : /	Sup : 5000.00m²	31 Juillet	Bouenza	MOUTAKALA Gilbert Bienvenu
51	5396 du 29/09/2025	Pile : 03	Bloc : 90	Section : N	Sup : 840.00m²	Tsatou meya	Niari	NDALA Charlotte Christiane
52	5381 du 04/05/2025	Pile : 02	Bloc : 02bis	Section : G	Sup : 400.00m²	Mangandzi	Niari	MOUKASSA Loriane Ludumakelle
53	5036 du 22/03/2024	Pile : /	Bloc : /	Section : /	Sup : 5480.45m²	Village MOUKONDO	Niari	ETAT CONGOLAIS (Réserve Foncière de l'Etat))
54	5433 du 09/12/2025	Pile : Domaine	Bloc : /	Section : H	Sup : 20000.00m²	Hotel des F.A.C	Niari	MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE
55	5430 du 08/12/2025	Pile :02	Bloc : /	Section : I	Sup : 8106.83m²	BACONGO (Aéroport)	Niari	MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE 21ème RMD / 3èm GAM)
56	5429 du 08/12/2025	Pile : 03	Bloc : /	Section : I	Sup : 4138.54m²	BACONGO (Aéroport)	Niari	MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE (Résidence COM - ZONE)

Au-delà de deux (2) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (article 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière).

Dolisie. le 15 décembre 2025
Pour insertion légale

Vincent BASSINGOUNINA
Inspecteur Principal des Impôts

APRES LE VOTE DU PROJET DE LOI ELECTORALE MODIFIEE

Des grincements de dents et des désillusions

Le Parlement a adopté le projet de loi modifiant et complétant certaines dispositions de la loi électorale résultant, selon le ministre de l'Intérieur, des échanges avec les groupements politiques, la société civile et du nouveau découpage administratif.

L'érection des nouvelles entités administratives a impacté le nombre de sièges des députés à l'Assemblée nationale, passant de 151 à 153 et celui des conseillers qui a augmenté de 1154 à 1253 pour les différents Conseils. L'article 57 nouveau élargit le champ des inéligibilités aux membres du Conseil économique, social et environnemental, ainsi qu'aux secrétaires permanents des Conseils consultatifs et du Conseil national du dialogue. La loi électorale modifiée en son article 67 nouveau durcit les conditions à la candidature aux élections locales, notamment la nécessité d'être titulaire d'un baccalauréat ou d'un diplôme équivalent et l'obligation de présenter une copie d'acte de naissance en lieu et place d'un simple extrait. Le ministre de l'Intérieur a justifié cette modification par le faible niveau des conseillers locaux qui sont des acteurs de la mise en œuvre de la décentralisation. En outre, le vote des conseillers se fera désormais sur une liste de candidatures présentées uniquement par les partis et groupements

politiques. Les candidats non investis par les partis et groupements politiques ne se présenteront plus aux scrutins sous le label de candidats indépendants. Pour le PCT, il n'est plus question de reproduire le schéma de la division où s'affrontent les candidats d'une même obédience. Comme des loups affamés, ils vont tous à l'assaut des électeurs pour solliciter leurs suffrages. Une chose est vraie, il y a un foisonnement d'indépendants qui se déclarent candidats aux différentes élections locales. L'engouement à se présenter aux locales est plus grand que leur motivation à siéger. Beaucoup d'indépendants bousculent les candidats présentés par les partis politiques. Ils constituent une force potentielle et non négligeable qui peut changer la donne politique dans le pays, à condition que les choses soient bien organisées. Plusieurs indépendants proches du pouvoir ou non, et surtout beaucoup d'enfants des dignitaires du pays présentent également leurs candidatures. Aujourd'hui, la fonction parlementaire est dévoyée. Elle



Raymond Zéphirin Mboulou

se trouve au cœur d'un enjeu politique budgétivore, par la faute de l'Etat. D'où l'engouement constaté lors des élections. Entre frustrations et regrets, le PCT a bien négocié le virage des prochaines élections législatives et locales. A vrai dire, le PCT est souvent dépassé par le nombre des dossiers déposés par ses propres cadres et dirigeants désirant se positionner en officiel. Le choix opéré par le comité national d'investiture ne fait pas l'unanimité au sein du parti. Les bruits de toutes sortes courent sur certains candidats non investis et qui se présentent sous le label d'indépendants. Ou bien ceux que le parti positionne comme indépendants. L'impression qui se dégage, c'est que le PCT n'entend

plus s'affronter avec ses appendices montés de toutes pièces qui, parfois, font son lit de bonheur dans pas mal de départements où le parti se voit obligé de s'associer avec les indépendants pour constituer la majorité aux différents conseils. Ecarter les candidats indépendants n'arrangera certainement pas les ambitions de certains partis qui risqueront de subir le revers de la manivelle. La politique, c'est aussi l'acceptation de la différence. Les Congolais ne sont pas tous appelés à être membres des partis politiques. Il s'agit de viser à emmener tous ces indépendants à faire acte d'adhésion dans les partis politiques quand ils ne le sont pas déjà. Le débat est lancé.

KAUD

CONGO-FONDS MONDIAL

45 000 patients sous antirétroviraux

Une délégation du Fonds mondial a séjourné à Brazzaville pour un suivi régulier de son partenariat avec le Congo dans la lutte contre le VIH/Sida, la tuberculose et le paludisme. Elle a été reçue par le premier vice-président de l'Assemblée nationale, Léon Alfred Opimbat, le 12 décembre 2025.

Conduite par Plaikessi Kouadjani, gestionnaire des portefeuilles du Congo, du Togo et du Bénin, cette délégation a présenté les actions menées au Congo au premier vice-président. Elle a également proposé un renforcement du partenariat ainsi que les perspectives futures. Plaikessi Kouadjani a rappelé que l'Assemblée nationale possède une commission santé qui siège dans les instances gouvernementales pour les projets de financement du Fonds mondial. «A travers cette commission, une possibilité est offerte à l'Assemblée nationale de nous donner quelques orientations sur les choix que nous devons faire en terme de financement», a-t-il expliqué.

Le Fonds mondial a alloué 71 millions d'euros au Congo pour soutenir les secteurs de la santé, du VIH et de la tuberculose. «Actuellement, 45 000 patients reçoivent des antirétroviraux financés par notre



Léon Alfred Opimbat

fonds; nous avons distribué 2,5 millions de moustiquaires imprégnées grâce à l'action de nos partenaires, le PNUD et le CRS, sous l'égide du Comité de coordination nationale (CCN) où le Parlement siège», a-t-il précisé.



Plaikessi Kouadjani répondant aux questions des journalistes

Il a ajouté: «Il était essentiel pour nous de rencontrer le Parlement afin de plaider pour un accroissement des financements. Vous savez qu'il y a eu quelques changements dans le financement de la santé. Nous avons reçu une oreille attentive

de la part des parlementaires, et nous les en remercions». Malgré un taux de traitement de la tuberculose atteignant 100% au Congo, les données révèlent plus de 80 000 décès.

KAUD

SOCIETE

Le Fonds mondial alerte sur l'accès aux médicaments contre le VIH au Congo en 2026

La réunion de restitution de la mission du Fonds mondial de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme en République du Congo s'est tenue le 12 décembre 2025 à Brazzaville. En présence des autorités nationales, des partenaires techniques et financiers,

des représentants diplomatiques, dont Hervé Peletier, et de la société civile. Les discussions ont porté sur les avancées des programmes soutenus par le Fonds mondial et sur les risques liés au cofinancement de l'Etat, susceptibles de compromettre l'accès aux médica-

ments dès 2026.

Les experts alertent sur l'absence de décaissements réguliers qui pourrait compromettre la disponibilité des médicaments. Présidant la session, Valérie Maba Moukassa, présidente du Comité

Editorial

La Paix ?

Nous le proclamerons de diverses manières, y compris de manière païenne : Noël est là et apporte la paix. C'est, à tout le moins, un souhait pour tous. Peu importe que nous soyons ou non proches de la tradition chrétienne, le simple fait d'invoquer la paix dans une partie de notre planète devrait rassurer le reste du monde : elle n'est pas totalement là, mais la paix est désirée par tous. Même par les belligérants qui ne font pas profession de se battre 100 ans durant ! La hargne belliqueuse qui peut se saisir d'une partie des humains contre d'autres a, paradoxalement, besoin de paix. Ne serait-ce que le temps pour établir les comparaisons, énoncer les performances funestes, fixer des délais et accepter ou non les diktats: nous avons à dire dans la paix que nous sommes en guerre.

Dans ce sens, nos intentions et nos souhaits de paix reposent la question rhétorique : y sommes-nous prêts cette année plus que l'année dernière? Nos frères et sœurs de l'Est de la République démocratique du Congo reçoivent-ils enfin les retombées de nos prières ferventes? Mais nos intentions et souhaits questionnent aussi sur les monceaux de cadavres que nous exhibons dans la course folle que nous imposent nos guerres : que bâtissons-nous avec ? Il est clair que nous ne pourrions pas continuellement nous fixer des records d'assassinats. Nous ne pouvons pas nous illusionner de tuer, faire tuer, voir tuer et décréter notre contentement. Tuer pour vivre: l'équation tient de l'absurde en humanité. Noël, donc, est le rappel à la conscience humaine dont nous sommes dotés.

Il y a les guerres passées, il y a les guerres futures, que nous pourrions éviter. Des élections se profilent dans la région, qui pourraient nous amener des guerres alors que nous guettons avec anxiété le retour au calme possible au Cameroun et que le Gabon semble rentrer solidement dans l'apaisement. Il nous reste à voir ce que donneront les élections générales en Centrafrique, et la présidentielle de mars prochain au Congo: les sortants seront-ils réélus? Les prétendants à leur remplacement seront-ils animés de véritables objectifs de paix ?

Albert S. MIANZOUKOUTA



Valérie Maba Moukassa, Plaikessi Kouadjani et Hervé Peletier

de coordination nationale (CCN), a rappelé l'importance de ce soutien international. Depuis plus de vingt ans, le Fonds mondial permet à des dizaines de milliers de Congolais de bénéficier de traitements vitaux contre le VIH, la tuberculose et le paludisme. Elle a appelé les autorités à préserver ces acquis, alors que certains financements, comme le projet C19-RM, arrivent à échéance. Elle a indiqué que la préservation des acquis est une responsabilité partagée entre l'Etat, les partenaires et la société civile. Pour sa part, Plaikessi Kouadjani, gestionnaire de portefeuille régional du Fonds mondial, a souligné les risques de rupture de stocks de médicaments, de dysfonctionnement des équipements et des difficultés de planification. Selon lui, la continuité des programmes dépend d'un engagement clair et rapide de l'Etat pour mobiliser les ressources nécessaires. Les chiffres sont préoccupants à l'horizon 2026, près de 20 000 personnes vivant avec le VIH pourraient se retrouver sans antirétroviraux, alors qu'environ 45 000 patients sont actuellement pris en charge. La société civile et les confessions re-

ligieuses tirent la sonnette d'alarme sur des risques sanitaires, sociaux et politiques. Sur le plan programmatique, des avancées ont été notées: alignement avec les recommandations de l'OMS, décentralisation de la prise en charge des adultes, amélioration du dépistage, notamment pour la prévention de la transmission mère-enfant, et renforcement de la qualité des données. Mais des défis persistent: prise en charge pédiatrique encore centralisée, rétention des patients, gestion des données et chaîne d'approvisionnement. Des ruptures de stocks ont été observées, liées au manque de ressources humaines et à la faible remontée des informations. Le Fonds mondial recommande une meilleure coordination nationale, la finalisation urgente des commandes et la mobilisation rapide du cofinancement de l'Etat. L'adoption de tests moins coûteux et de nouveaux régimes thérapeutiques pourrait également optimiser les coûts. Les participants ont appelé à une action rapide et concertée.

Darchevie KETTE BONAZEBI (Stagiaire)



MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE
ET DE LA PECHE

PROJET DE DEVELOPPEMENT INTEGRE DES
CHAINES DE VALEURS AGRICOLES AU CONGO

UNITE DE COORDINATION DU PROJET



AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (SERVICES DE CONSULTANTS-FIRMES)

AMI N°SC 42.2-PPM/MAEP/UCP-PRODIVAC 2025

==*==*==*==*==*==*==

Secteur : **Agriculture**

Référence de l'accord de financement : **Prêt FAD 2000200004602**
N° d'identification du Projet : **P-CG-A0-002**

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un prêt de la Banque Africaine de Développement (BAD) afin de couvrir le coût du Projet de Développement Intégré des Chaines de valeurs Agricoles au Congo « PRODIVAC », et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt pour financer les prestations relatives à la «réalisation de manière simultanée, de deux (02) Notices d'Impact Environnemental et Social (NIES) respectivement pour : (i) la construction de la Ligne Electrique Moyenne Tension (MT) de Mont-Belo à Mouindi par les lignes MT d'Axe Malolo-Mouindi (20 Km) dans le département du Niari (NIES n°1) et ; (ii) l'Axe Loudima-Mayoumina (12 Km) dans le département de la Bouenza (NIES n°2) ».

Les services prévus au titre de ce contrat consistent à évaluer pour chaque NIES, les impacts environnementaux et sociaux des travaux et proposer les mesures d'atténuation conformes à la réglementation et aux exigences du partenaire technique et financier. De façon spécifique : (i) Réaliser de manière simultanée deux (02) NIES dont celui concernant la construction de la Ligne Electrique Moyenne Tension (MT) de Mont-Belo à Mouindi par les lignes MT d'Axe Malolo-Mouindi (20 Km) dans le département du Niari (NIES n°01) et celui concernant l'Axe

Loudima-Mayoumina (12 Km) dans le département de la Bouenza (NIES n°02) et (ii) Proposer des mesures d'atténuation et de surveillance appropriées, ainsi que des dispositions à mettre en place pour la mise en œuvre desdites mesures conformément à la réglementation en vigueur et les exigences du partenaire technique financier, afin de préserver l'environnement biophysique et social. Il est à noter que l'étude devra être réalisée en conformité des exigences des législations environnementales et sociales en vigueur en République du Congo, en intégrant les Sauvegardes Opérationnelles (SO) de la Banque Africaine de Développement, telles que définies dans son Système de Sauvegardes Intégré (SSI). La durée globale de la mission est de soixante (60) jours incluant les délais de revue et d'approbation des rapports (deux rapports distincts consécutifs à chaque NIES).

3. L'Unité de Coordination du projet PRODIVAC, ci-après dénommée « l'Organe d'Exécution, (OE) en sigle » invite les Consultants (bureau d'étude ou firmes) compétentes en la matière à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations susmentionnées (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions semblables, disponibilité de personnel, etc.). Les consultants peuvent se mettre en association avec les cabinets agréés par le Ministère en charge

de l'environnement du Congo, pour augmenter leurs chances de qualification. L'intérêt manifesté par un consultant n'implique aucune obligation de la part du projet PRODIVAC de le retenir sur la liste restreinte.

4. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection se feront conformément au Cadre des Opérations de passation des marchés du Groupe de la Banque Africaine de Développement, édition d'Octobre 2015, qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>. Les consultants (firmes/bureau d'étude) seront classés suivant leur qualification sur la base des références et jugées acceptables. La méthode de sélection sera basée sur la qualification des Consultants (SQC).

5. Les consultants (cabinet/firmes) intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires (notamment les Termes de références) à l'adresse mentionnée ci-dessous aux jours et heures d'ouverture des bureaux suivantes : de lundi à vendredi, de 09 h 00 à 15 h 00', heure locale (TU+1).

6. Les expressions d'intérêt doivent être rédigées en français et déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 09/01/2026 à 15h00 (heure de Brazzaville, TU+1) et porter expressément la mention suivante : «**AMI N° SC 42.2-PPM/MAE/UCP-PRODIVAC 2025 : Recrutement d'un Consultant (cabinet/firme) chargé de réaliser de manière simultanée deux (02) NIES dont : (i) de la construction de la Ligne Electrique Moyenne Tension (MT) de Mont-Belo à Mouindi par les lignes MT d'Axe Malolo-Mouindi (20 Km) dans le département du Niari (NIES n°1) et d'Axe Loudima-Mayoumina (12 Km) dans le département de la Bouenza (NIES n°2) »** ou transmis par mail en format PDF à l'adresse ci-après :

Unité de Coordination du Projet

A l'attention de Monsieur le Coordonnateur du projet
Arrondissement 2 Baongo, Villa Maison Blanche, derrière
l'Ambassade des USA

Téléphone : (+242) 06 878 72 45/06 644 75 07

Adresse électronique : prodivaccongo@gmail.com ; avec
copie à estelle.bouss@yahoo.fr et gregorynga@yahoo.fr

Fait à Brazzaville le, 22 décembre 2025

Le Coordonnateur du PRODIVAC

Marcel Dieudonné NZEMBA

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNANGAISE

Notaire à Pointe-Noire

1 Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO

Vers le Rond point Mess Mixte de Garnison

Immeuble MORIJA, 1^{er} étage, Centre ville

B.P. 1431 Tél : 05 736 64 64

République du Congo

INSERTION LEGALE

«6 BK FAMILY SERVICES» SARL

Société à Responsabilité Limitée

Capital social de Francs CFA : Trente Millions (30 000 000)

Siège social : 173, Rue Djoué, quartier Ouenzé

BRAZZAVILLE

REPUBLIQUE DU CONGO

RCCM : CG-BZV-01-2025-B12-00304

Il ressort d'un acte authentique reçu par la Notaire soussignée, le 06 octobre 2025, enregistré à Brazzaville, le 17 novembre 2025 sous folio 207/3, n° 2031, la constitution d'une société ayant les caractéristiques suivantes :

FORME: Société à Responsabilité Limitée (SARL)

OBJET:

La société a pour objet tant en République du Congo qu'à l'étranger :

- Activités de soutien des entreprises N 8200 (Transit et Logistique) ;

Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes

DENOMINATION: « 6 BK FAMILY SERVICES » SARL

SIEGE SOCIAL: Brazzaville, 173, Rue Djoué, quartier Ouenzé, République du Congo

DUREE: 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.C.M.

GERANCE:

- Madame **Scheckina Beldhesyra KITEMBO** est nommée en qualité de gérante de la société pour une durée indéterminée

RCCM: CG-BZV-01-2025-B12-00304

DEPOT LEGAL: Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 10 décembre 2025

Fait à Pointe-Noire, le 17 décembre 2025

Pour avis

Maître Christèle Elianne
BOUANGA-GNANGAISE,
Notaire

Etude de Maître Séveriny Soltia BITSINDOU NDIHOULOU

Notaire

Sise 08, rue MOE VANGOULA, immeuble LOCKO, derrière l'ARC, face au stade
ANSEMI, Centre-ville, Pointe-Noire, téléphones : 06 976 66 12/ 05 575 20 98.

AVIS DE CONSTITUTION

YO-YO

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE

AU CAPITAL DE 1.000.000 FCFA

Siège Social : Grand-marché, zone Case du parti parcelle jouxtant

le pont de séparation centre-ville et Mvou-Mvou

Téléphone : 05 068 95 11

Pointe-Noire / REPUBLIQUE DU CONGO

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître Séveriny Soltia BITSINDOU NDIHOULOU, Notaire, le 16 juin 2025, dûment enregistré le 30 juin 2025, sous le folio 117/15, n°1070, il a été constitué une société, ayant les caractéristiques suivantes :

Forme: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Objet: La société a pour objet directement ou indirectement en République du Congo et dans tous autres pays :

- Restauration;
- Vente en gros des produits non spécialisés ;
- Vente des vins, liqueurs et boissons de tout genre ;
- Vente de cigarettes;
- Hôtellerie;
- Prestations de services.

Et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus indiqué, et susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement.

Dénomination sociale: YO-YO

Adresse: Le siège social est fixé au Grand-marché, zone Case du parti, parcelle jouxtant le pont de séparation centre-ville et Mvou-Mvou, Téléphone : 05 068 95 11, Pointe-Noire –République du Congo.

Administration: Madame **LIU WENLI**, est nommée gérante pour une durée de quatre (04) années renouvelables.

RCCM: Elle est immatriculée au RCCM sous le numéro **CG-PNR-01-2025-B13-00116**.

Pour avis

La Notaire

Maître S.Soltia BITSINDOU NDIHOULOU

Une exigence permanente de dignité et de justice

Le 10 décembre 2025, la communauté internationale a célébré le 77^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, sous le thème: «Droits humains, essentiels au quotidien». À Brazzaville, un événement a été organisé par le ministère des Droits humains, en collaboration avec la Commission nationale des droits de l'homme, la Fédération congolaise des droits de l'homme (FECODHO) et les Nations-Unies.

Céphas Germain Ewangu, secrétaire permanent du Conseil consultatif de la société civile et des organisations non gouvernementales, président de la Fédération congolaise des droits de l'homme (FECODHO), a souligné l'importance de créer des conditions favorables pour que les idéaux de la Déclaration universelle deviennent des réalités concrètes. «Travailler sur les questions relatives aux droits humains est fondamental et essentiel», a-t-il affirmé. Mme Fatoumata Barry, coordonnatrice intérimaire du système des Nations Unies et représentante de l'UNESCO au Congo, a lu le message du

secrétaire général de l'ONU, qui réitère l'engagement collectif en faveur des droits humains pour tous. Casimir Ndomba, président de la CNDH, a rappelé l'importance universelle des droits humains, en affirmant que priver une personne d'éducation compromet notre avenir commun. Il a fait le point sur les progrès réalisés, les défis à relever et les perspectives d'avenir. Le président de la CNDH a également réaffirmé l'engagement de son institution à défendre la dignité humaine. Le ministre Aimé Wilfrid Bininga a souligné la pertinence du thème de cette commémoration, incitant chacun à recon-



Photo de famille

naître que la promotion des droits humains est essentielle à la vie quotidienne. «Les droits fondamentaux ne sont pas un luxe, mais une nécessité au cœur de la dignité et de la justice», a-t-il déclaré. Il a appelé à intégrer les droits humains dans les habitudes, l'éducation, la protection des femmes, l'accompagnement des personnes en situation de handicap, ainsi que dans la sécurité des citoyens et l'accès équitable à la justice. «Cela met en lumière notre responsabilité collective», a affirmé le ministre, tout en

rassurant la société civile de la volonté du Gouvernement de collaborer avec leurs organisations pour garantir les droits des populations. Après le dévoilement de la plaque portant les 30 articles de la Déclaration universelle des droits de l'homme, le ministre a donné le coup d'envoi du cortège des bus qui a sillonné les différents arrondissements de Brazzaville, dans le cadre de la sensibilisation des populations.

Cyr Armel YABBAT-NGO

POINTE-NOIRE

Lancement des travaux de réhabilitation du giratoire Thystère

Le directeur général adjoint de la Congolaise des Routes (LCR), Jacques Almaless, a officiellement lancé le 12 décembre 2025, les travaux de réhabilitation du giratoire Thystère (du nom de cet éminent homme politique congolais, Jean-Pierre Thystère-Tchicaya, natif de Pointe-Noire, décédé en 2008 à Paris, en France), situé au PK 0 de la Route Nationale 1 (RN1), dans la capitale économique congolaise. Cette cérémonie s'est déroulée en présence de la maire de la ville et présidente du conseil départemental et municipal, Evelyne Tchitchelle Moe-Poaty.



Pendant le lancement des travaux

Le giratoire Thystère, un carrefour crucial conduisant vers la route nationale n°1, subira une transformation majeure dans le cadre de ces travaux. Jacques Almaless a expliqué que les travaux consisteront à renforcer la structure du giratoire, améliorer la chaussée et réparer l'accès à la RN1. Les aménagements s'étendront sur 200 mètres supplémentaires pour garantir une circulation fluide et sécurisée. «Ce projet est vital pour la fluidité du trafic, car la RN1 est l'artère principale reliant Pointe-Noire et Brazzaville. Il est essentiel que cette route reste en bon état pour le bien-être des populations et pour l'économie nationale», a déclaré Jacques Almaless, soulignant l'importance de maintenir des infrastructures routières de qualité. Le démarrage des travaux a été rendu possible grâce à une opération de déguerpissement menée par la municipalité de Pointe-Noire. Evelyne Tchitchelle Moe-Poaty a précisé que cette libération des emprises au-

tour du rond-point sur plusieurs centaines de mètres était une étape essentielle pour permettre à la LCR de réaliser les aménagements nécessaires. Elle a également rassuré la population: «Nous avons pris des mesures pour libérer les espaces nécessaires à la réhabilitation. Il est important de comprendre que ces travaux sont bénéfiques à long terme pour les commerçants, les habitants, et pour la circulation, en général. La route est un véritable moteur d'activité commerciale, et il est nécessaire d'améliorer les conditions de circulation pour tous». La réhabilitation du giratoire Thystère représente non seulement un enjeu pour la circulation, mais aussi pour l'amélioration des conditions de vie des habitants. Les travaux permettront de désengorger cette zone stratégique et de faciliter le transport de marchandises et de personnes entre les deux grandes villes du pays. «Nous sommes conscients que cette transformation peut causer quelques désagréments temporaires,

mais c'est un mal nécessaire pour un bien plus grand», a poursuivi la maire de Pointe-Noire. Elle a également reconnu la responsabilité de la Mairie de construire les marchés domaniaux pour soutenir les commerçants locaux. Les équipes de la Congo-

laise des Routes travailleront 24 heures sur 24 pour achever les travaux dans un délai d'un mois, dans l'espoir de rendre rapidement le giratoire fonctionnel pour le bien-être de la ville et du pays.

Jessica KINANI

CONSEIL NATIONAL DES RESSORTISSANTS DE KIMONGO ET LONDELA-KAYES

Raymond Mboumba Mananga, élu président du bureau local Pointe-Noire

La salle de conférence de l'arrondissement 3 Tié-Tié, pleine comme un œuf, a abrité samedi 15 décembre 2025, les travaux de restructuration et de redynamisation du bureau local Pointe-Noire du Conseil national des ressortissants de Kimongo et Londela-Kayes. C'était sous les auspices du sénateur Julien Ignace Matété Mounoua, président du Conseil national des ressortissants de Kimongo et Londela-Kayes.

Cette rencontre était placée sous le signe de l'unité, l'espoir, et la confiance entre les filles et fils de la communauté Soudi. Elle a permis aux participants de réaffirmer leur soutien à Julien Ignace



Julien Ignace Matété Mounoua

Matété Mounoua. Et de rendre un hommage au sénateur Yves Bernard Mahoungou Massila, président national de l'Association pour le

COUP D'Oeil EN BIAIS

Université Marien Ngouabi: le Gouvernement insouciant ?

Les cours sont toujours suspendus et les amphithéâtres fermés à l'Université Marien Ngouabi. L'intersyndicale du personnel de cet établissement d'enseignement supérieur n'a pas encore décidé de lever la grève qu'elle avait déclenchée le 17 novembre dernier pour réclamer le paiement de cinq mois d'arriérés de salaires et le versement de leurs cotisations sociales. L'insalubrité a gagné, par exemple, la Faculté des lettres, Bayardelle, où la cour est inhabituellement déserte. L'herbe commence à y pousser drue. Des milliers d'étudiants sont pénalisés à cause de cette grève qui perdure. Ils rendent le Gouvernement responsable des conséquences désastreuses, pour leur avenir, qui pourraient en résulter. Ils se posent la question s'ils ne sont pas victimes de l'insouciance des pouvoirs publics.

Un grand dépotoir à Mongo-Poukou

Dans la zone dite André Jacques, dans le cinquième arrondissement de Pointe-Noire, il y a un grand dépotoir dont les odeurs nauséabondes et âcres agacent riverains et passants. Les pouvoirs publics ne devraient plus longtemps ignorer le danger que représente cette décharge publique. Il y vade la santé des populations.

A Mbinda, les habitants se sentent largement abandonnés

Bientôt les campagnes électorales. La ville de Mbinda reste enclavée. Quand il pleut, la population est coupée du monde. L'eau et l'électricité restent un luxe inaccessible. Les points d'eau disponibles sont insalubres. Les salles de classe sont dans un état piteux et surchargées. Les enseignants sont en nombre insuffisant. Les autres infrastructures (Mairie, hôpital, marché, sous-préfecture, etc.), symboles de la présence de l'Etat, sont délabrées. Les populations qui sont dans une grande paupérisation, doutent qu'elles soient représentées à l'Assemblée nationale par un enfant du terroir. Elles scrutent le firmament à la quête d'une lueur d'espoir, des travaux de désenclavement par exemple. En tout cas, les habitants se demandent à quoi servent les élus locaux qu'ils ne voient jamais.

Un trou qui mérite réparation sinon...

Si l'on n'y prend garde, le trou qui se forme sous l'œil indifférent des autorités municipales sur l'avenue Edouard Renard (appelée couramment Cinq Chemins), au croisement avec la rue Kitengué, à Bacongo (arrondissement 2 de Brazzaville), risque de perturber considérablement la circulation routière. Déjà, dans nos colonnes, nous attirions l'attention des autorités. Il prenait naissance, pour cause de mauvaise canalisation des eaux de pluie et du non curage du caniveau. Les eaux de pluie dérivent et débouchent sur cette route goudronnée.

Le Congo dans le Top 5 des pays les plus endettés de l'Afrique

La dette africaine est au centre des préoccupations des dirigeants du continent. Il y a quelques mois à Lomé, au Togo, a été organisée la première conférence sur la dette publique. On y a appris que 20 pays africains sont en situation de surendettement. Et selon le classement établi uniquement à partir du ratio dette/PIB, le Congo est le cinquième pays le plus endetté d'Afrique, derrière le Cap Vert (4^e), la Zambie (3^e), le Sénégal (2^e) et le Soudan (1^{er}).

Enseignants communautaires: la grève maintenue !

Les enseignants communautaires ont maintenu, le 6 décembre 2025, à l'approche des évaluations du premier trimestre, la grève qu'ils ont déclenchée depuis le 13 novembre. C'est le seul moyen, affirment-ils, pour se faire entendre. Leur syndicat exige du Gouvernement un plan d'intégration massive de l'ensemble des enseignants via un protocole d'accord. Nombreux exercent depuis dix ans sans être recrutés. «Ils préfèrent recruter leurs propres parents, au lieu d'intégrer les enseignants concernés. Ils remplissent les établissements scolaires d'agents administratifs au détriment des enseignants actifs», commente le citoyen lambda.

développement de Kimongo (ADK), rappelé à Dieu. Prenant la parole pour son mot de circonstance, le sénateur Julien Ignace Matété a rappelé à l'auditoire le bien-fondé des campagnes de restructuration et de redynamisation tenues antérieurement. Au cours des travaux, un bu-

reau local de 14 membres et une commission de contrôle et de vérification de six membres ont été mis en place, supervisés par Raymond Mboumba Mananga, élu président.

Equateur Denis NGUIMBI



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLEVAGE
ET DE LA PÊCHE

PROJET DE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ DES
CHAÎNES DE VALEURS AGRICOLES AU CONGO

UNITÉ DE COORDINATION DU PROJET



AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (SERVICES DE CONSULTANTS-FIRMES)

AMI N° SC 42.1-PPM/MAEP/UCP-PRODIVAC 2025

Secteur : **Agriculture**

Référence de l'accord de financement : **Prêt FAD 2000200004602**

N° d'identification du Projet : **P-CG-A0-002**

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un prêt de la Banque Africaine de Développement (BAD) afin de couvrir le coût du Projet de Développement Intégré des Chaînes de valeurs Agricoles au Congo « PRODIVAC », et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt pour financer le contrat de prestation de services d'un Consultant-Firme chargé de réaliser sept (07) Notices d'Impact Environnemental et Social (NIES), dont cinq (05) portant sur la construction des entrepôts et magasins de stockage dans les départements de Pointe Noire (NIES n°1.01), Bouenza (NIES n°1.02), Plateau (NIES n°1.03), Djoué Léfini (NIES n°1.04) et Brazzaville (NIES n° 1.05), et deux (02) portant sur la réhabilitation et l'opérationnalisation des centres d'incubation de type Songhaï situés à Otsendé, dans le Département de la Cuvette (NIES n°2.01), et à Louvakou, dans le Département du Niari (NIES n°2.02).

Les services prévus au titre de ce contrat consistent à évaluer, pour chaque NIES, les impacts environnementaux et sociaux des travaux et proposer les mesures d'atténuation conformes à la réglementation et aux exigences du partenaire technique et financier. De façon spécifique, il s'agira de réaliser sept (07) Notices d'Impact Environnemental et Social (NIES), dont cinq (05) portant sur la construction des entrepôts et magasins de stockage dans les départements de Pointe Noire (NIES n°1.01), Bouenza (NIES n°1.02), Plateau (NIES n°1.03), Djoué Léfini (NIES n°1.04) et Brazzaville (NIES n° 1.05), et deux (02) portant

sur la réhabilitation et l'opérationnalisation des centres d'incubation de type Songhaï situés à Otsendé, dans le Département de la Cuvette (NIES n°2.01), et à Louvakou, dans le Département du Niari (NIES n°2.02) et ; (ii) Proposer des mesures d'atténuation et de surveillance appropriées, ainsi que des dispositions à mettre en place pour la mise en œuvre desdites mesures conformément à la réglementation en vigueur et les exigences du partenaire technique financier, afin de préserver l'environnement biophysique et social.

2. Il est à noter que l'étude devra être réalisée en conformité des exigences des législations environnementales et sociales en vigueur en République du Congo, en intégrant les Sauvegardes Opérationnelles (SO) de la Banque Africaine de Développement, telles que définies dans son Système de Sauvegardes Intégré (SSI). La durée de la mission est de 60 jours incluant les délais de revue et d'approbation des rapports (chaque NIES fera l'objet d'un rapport distinct).

3. L'Unité de Coordination du projet PRODIVAC, ci-après dénommée « l'Organe d'Exécution, (OE) en sigle » invite les Consultants (firmes) à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations susmentionnées (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions semblables, disponibilité de personnel, etc.). Les consultants peuvent se mettre en association avec les cabinets agréés par le Ministère en charge de l'environnement du Congo, pour augmenter leurs chances de qualification. **L'intérêt manifesté par un consultant n'implique aucune obligation de la part du projet PRODIVAC de le retenir sur la liste restreinte.**

4. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection se feront conformément au Cadre des Opérations de passation des marchés du Groupe de la Banque Africaine de Développement, édition d'Octobre 2015, qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>. Les consultants (firmes/bureau d'étude) seront classés suivant leur qualification sur la base des références et jugées acceptables. La méthode de sélection sera basée sur la qualification des Consultants (SQC).

5. Les consultants (cabinet/firme/groupement) intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires (notamment les Termes de références) à l'adresse mentionnée ci-dessous aux jours et heures d'ouverture des bureaux suivantes : de lundi à vendredi, de 09 h 00 à 15 h 00', heure locale (TU+1).

6. Les expressions d'intérêt doivent être rédigées en français et déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 09/01/2026 à 15h00 (heure de Brazzaville, TU+1) et porter expressément la mention suivante : « **AMI N° SC 42.1-PPM/MAEP/UCP-PRODIVAC 2025 : Recrutement d'un (1) consultant (cabinet/firme) chargé de réaliser sept (07) Notices d'Impact Environnemental et Social (NIES), dont cinq (05) portant sur la construction des entrepôts et magasins de stockage dans les départements de Pointe Noire (NIES n°1.01), Bouenza (NIES n°1.02), Plateau (NIES n°1.03), Djoué Léfini (NIES n°1.04) et Brazzaville (NIES n° 1.05), et deux (02) portant sur la réhabilitation et l'opérationnalisation des centres d'incubation de type Songhaï situés à Otsendé, dans le Département de la Cuvette (NIES n°2.01), et à Louvakou, dans le Département du Niari (NIES n°2.02)** », ou transmis par mail en format PDF à l'adresse ci-après :

Unité de Coordination du Projet
A l'attention de Monsieur le Coordonnateur du projet
Arrondissement 2 Baongo, Villa Maison Blanche,
derrière l'Ambassade des USA
Téléphone : (+242) 06 878 72 45/06 644 75 07
Adresse électronique : prodivaccongo@gmail.com ; avec
copie à estelle.bouss@yahoo.fr et gregorynga@yahoo.fr

Fait à Brazzaville le, 22 décembre 2025

Le Coordonnateur du PRODIVAC

Marcel Dieudonné NZEMBA

MINISTÈRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC / DIRECTION GÉNÉRALE
DES IMPÔTS ET DES DOMAINES / DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITÉ FONCIÈRE
ET DOMANIALE / DIRECTION DÉPARTEMENT DES IMPÔTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE
BUREAU DE LA CONSERVATION FONCIÈRE DE BACONGO

AU LIEU DE :

N°	N° de Réquisitions	Références Cadastreales	Quartiers	Arrondis /Département	Requérants
29	N° 7552 du 28/08/24	Section : -, bloc : -, Plle : -, Sup 703,26 m2	Quartier 712 Itsali	Mfilou	MORTINIERA née MATHAS KETA Ida Monique

LIRE :

N°	N° de Réquisitions	Références Cadastreales	Quartiers	Arrondis /Département	Requérants
29	N° 7552 du 28/08/23	Section : -, bloc : -, Plle : -, Sup 703,26 m2	Quartier 712 Itsali	Mfilou	MORTINIERA née MATHAS KETA Ida Monique

AU LIEU DE :

N°	N° de Réquisitions	Références Cadastreales	Quartiers	Arrondis /Département	Requérants
39	N°6554 du 24/01/22	Section : B2, bloc : 187 ; Plles : 05, Sup : 400,00 m2	22, Rue Nianga Diata	Makélékélé	KOUKO Cissoko ETHAM Gloire Exaucé

LIRE :

N°	N° de Réquisitions	Références Cadastreales	Quartiers	Arrondis /Département	Requérants
39	N°6554 du 24/01/22	Section : B2, bloc : 187 ; Plles : 05, Sup : 400,00 m2	22, Rue Nianga Diata	Makélékélé	KOUKOU Cissoko ETHAM Gloire Exaucé

AU LIEU DE :

N°	N° de Réquisitions	Références Cadastreales	Quartiers	Arrondis /Département	Requérants
14	N°79036 du 26/07/24	Section : -, bloc : -, Plle : - Sup : 399,89 m2	Quartier 805 Mayanga	Madibou	MAYAMA Jude Richard

LIRE :

N°	N° de Réquisitions	Références Cadastreales	Quartiers	Arrondis /Département	Requérants
14	N° 9036 du 26/07/24	Section : -, bloc : -, Plle : - Sup : 399,89 m2	Quartier 805 Mayanga	Madibou	MAYAMA Jude Richard

AU LIEU DE :

N°	N° de Réquisitions	Références Cadastreales	Quartiers	Arrondis /Département	Requérants
19	N° 9332 du 06/02/25	Section : -, bloc : - ; Plle : - ; Sup 338, 81 m2	3, rue Mayima, Qtier Itsalio	Mfilou	DZAKA BOUTOTO Rheine Hersilia

LIRE :

N°	N° de Réquisitions	Références Cadastreales	Quartiers	Arrondis /Département	Requérants
19	N° 9332 du 06/02/25	Section : -, bloc : - ; Plle : - ; Sup 338, 81 m2	3, rue Mayima, Qtier Itsalio	Mfilou	DZABA BOUTOTO Rheine Hersilia

AU LIEU DE :

N°	N° de Réquisitions	Références Cadastreales	Quartiers	Arrondis /Département	Requérants
43	N°9292 du 02/06/25	Section :B2, bloc : 122, Plle : 5, Sup : 182, 34 m2	50 bis Rue Dihessé (Quartier Diata)	Makélékélé	Enfants MAVOUNGOU

LIRE :

N°	N° de Réquisitions	Références Cadastreales	Quartiers	Arrondis /Département	Requérants
43	N°9592 du 02/06/25	Section :B2, bloc : 122, Plle : 5, Sup : 182, 34 m2	50 bis Rue Dihessé (Quartier Diata)	Makélékélé	Enfants MAVOUNGOU

AU LIEU DE :

N°	N° de Réquisitions	Références Cadastreales	Quartiers	Arrondis /Département	Requérants
26	N°9222 du 17/12/24	Section A3, bloc :78 ; Plle :8 ; Sup :427,63 m2	6 Rue Nkouka Loubaki	Makélékélé	Enfants MOULARI

LIRE :

N°	N° de Réquisitions	Références Cadastreales	Quartiers	Arrondis /Département	Requérants
26	N°9222 du 17/12/24	Section A3, bloc :78 ; Plle :8 ; Sup :427,63 m26	Rue Nkouka Loubaki	Makélékélé	MOULARI Brice Aurélien Dimitri & Mme MOULARI née MABOUNDA-MANGANDZA Chinalda Mélissa

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 du Régime de la Propriété Foncière)

Pour l'insertion légale
Le chef de Bureau, **Aimé Carl Stédy DIATOU**

Fait à Brazzaville, le 09 octobre 2025

GABON

Catherine Mba, veuve Léon Mba, décède à 107 ans

L'information allait échapper à notre rédaction: Catherine Mba, figure emblématique du Gabon, dernière épouse du premier président de la République, Léon Mba, s'est éteinte dans la nuit du dimanche 9 au lundi 10 novembre 2025, à l'âge de 107 ans.

Catherine Mba née Moret, a vu le jour le 15 mai 1918 à Libreville. Issue du clan Agwekonwa-Abandja de l'ethnie Omyènè, elle a traversé plus d'un siècle de la vie nationale, témoin lucide des métamorphoses du pays qu'elle a vu naître, grandir et se réinventer. Fille unique d'Elisabeth Nguesono, Catherine Moret, entre dans l'histoire du Gabon aux côtés de Léon Mba, son mari, figure fondatrice de l'Etat gabonais moderne et artisan de l'indépendance. Mais, contrairement à d'autres premières dames de son époque, elle n'a jamais cherché la lumière. Femme de retenue, de foi et de devoir, elle a traversé les décennies dans la plus grande discrétion, assumant son rôle de compagne, de mère et de témoin de l'Histoire avec une dignité exemplaire.

Mère de quatre enfants, Catherine Mba fut bien plus qu'une veuve de chef d'Etat: elle était une mémoire vivante de la République, gardienne silencieuse d'un héritage politique et moral dont les racines plongent dans les premières années de la construction nationale. A travers sa longévité et sa sagesse, elle incarnait la continuité de l'Etat gabonais. Sa vie, étroitement liée à celle de Léon Mba, rappelait les années fondatrices de la jeune République: les espoirs de l'indépendance, les premiers défis institutionnels, les balbutiements d'une démocratie encore fragile. Elle symbolisait aussi une génération de femmes africaines de l'après-indépendance, à la fois pilier de la cellule familiale



La veuve Catherine Mba

et soutien discret des grandes figures politiques de leur temps. Proche de plusieurs générations de responsables politiques, elle ne s'est pourtant jamais immiscée dans la sphère publique, préférant à l'exposition médiatique la force tranquille de la mémoire et de la transmission.

En août 2024, à l'occasion du 64^e anniversaire de l'indépendance du Gabon, la Nation lui avait rendu un hommage solennel. Brice Clotaire Oligui Nguema, président de la République, l'avait alors élevée à la dignité de Grand-Croix de l'Ordre national du mérite gabonais.

A cette cérémonie, elle était apparue frêle mais souriante, entourée de proches et d'an-

ciens compagnons de route de la famille de Léon Mba. Le chef de l'Etat avait salué «la fidélité d'une vie au service de la mémoire et de la République», soulignant l'importance de préserver le lien entre les générations et de ne jamais oublier ceux qui ont bâti les fondations du Gabon contemporain.

Dans un monde où les figures de la mémoire se font rares, Catherine Mba restera un repère moral et symbolique, rappelant que les grandes nations se construisent aussi grâce à la patience et à la dignité silencieuse de ceux, et surtout celles, qui ont accompagné leurs bâtisseurs.

Alain-Patrick MASSAMBA

SOMMET EUROPE-AFRIQUE

Pour un partenariat stratégique

Dirigeants européens et africains réunis à Luanda, en Angola, du 25 au 26 novembre 2025, ont affiché leur volonté de renforcer leur coopération économique, sécuriser l'accès aux minerais critiques et intensifier la lutte contre l'immigration illégale. C'était lors de leur sommet dans la capitale angolaise.

L'Union européenne et l'Union africaine ont salué un partenariat unique et stratégique, se disant déterminées à consolider leurs échanges commerciaux et à diversifier leurs chaînes d'approvisionnement. Soucieuse de sécuriser des ressources essentielles aux transitions énergétique et technologique, l'Europe voit dans l'Afrique un acteur clé de la compétition mondiale opposant Etats-Unis, Chine et Russie. Les deux blocs ont également insisté sur la nécessité de prévenir l'immigration illégale, tout en soulignant l'importance de renforcer les voies légales pour étudiants, chercheurs et travailleurs qualifiés...

Maître Léole Marcelle KOMBO
Notaire à Pointe-Noire

73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers
1^{er} étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P: 1718

E-mail: etudeleolekombo@gmail.com
Pointe-Noire, République du Congo

ANNONCE LEGALE

SOCIETE LUB & CO

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de F CFA: 1 000 000

Siège social: Vindoulou, Pointe-Noire, République du Congo
RCCM: CG-PNR-01-2024-B13-00014

CESSIONS DE PARTS SOCIALES - NOMINATION DU NOUVEAU GERANT

Suivant acte reçu par Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire à Pointe-Noire, en date du 01 Décembre 2025, enregistré à Pointe-Noire, aux domaines et timbres le 08 Décembre 2025, sous le folio 230/1 N°10456, les associés ont pris les décisions suivantes:
Cessions de parts sociales: l'assemblée générale a validé l'intervention de la cession de parts sociales qui est intervenu entre eux.

Nomination du nouveau gérant: Monsieur NGOUE-KELIBI Stevy Franchel Ray est nommé en qualité de gé-

rant en remplacement de Monsieur CHANGARNIER Cyril Benjamin.

Dépôt légal: Les actes ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 10 Décembre 2025 sous le N°CG-PNR-01-2025-D-01676, et mention modificative a été portée le même jour sous N°CG-PNR-01-2025-M-07071.

Pour insertion légale
-Maître Léole Marcelle KOMBO-



ASSOCIATION CONGOLAISE POUR LE BIEN ETRE FAMILIAL
Membre accrédité de l'IPPF depuis 1998
49, Avenue de la base Batignolles,
Moungali - B.P. 945 - BRAZZAVILLE
Tel (242) 22 611 67 64 / 06 454 07 31
E-mail: acbef@yahoo.fr Site web: www.acbef.org République du CONGO



AVIS DE VACANCE DE POSTE

L'Association Congolaise pour le Bien-Etre Familial (ACBEF) est une organisation non gouvernementale affiliée à la Fédération Internationale pour la Planification Familiale (IPPF). Elle collabore avec plusieurs partenaires nationaux et internationaux qui œuvre pour la promotion du condom à Brazzaville. Elle recrute pour l'antenne à Brazzaville: **un Coordonnateur d'antenne.**

Le candidat doit être libre de tout engagement permanent antérieur ou temporaire correspondant aux horaires de travail à l'ACBEF et susceptibles de concurrencer l'emploi auquel il postule. Le type de contrat est à durée indéterminée (CDI).

Les dossiers de candidatures doivent comprendre les pièces suivantes: **1-** lettre de motivation **2-** copie(s) légalisé(es) du/des diplômes ou attestations, **3-** CV avec photo d'identité (en couleur), **4-** certificat de nationalité (de moins de trois mois), **5-** casier judiciaire (de moins de trois mois), **6-** copie d'acte de naissance, **7-** certificat médical (de moins d'un mois), **8-** deux (2) lettres de recommandation, **9-** copie(s) de certificat(s) de travail ou documents équivalents justifiant l'expérience professionnelle.

Les dossiers ainsi constitués en un seul exemplaire seront déposés au siège de l'ACBEF au n° 49, Avenue de la Base – Batignolles Moungali, avec mention du poste à pourvoir et destinés au Directeur Exécutif p.i. de l'ACBEF au plus tard le 15 janvier 2026 à 15H00mn.

Avec copie électronique du dossier à: acbefrecrute@gmail.com

ENERCOM SERVICES

SOCIETE PAR ACTION SIMPLIFIEE

AU CAPITAL DE 1.000.000 FRANCS CFA

SIEGE SOCIAL: HAMEAU DE LA LOYA 166, AV TCHIKAYA U-TAMSI

CQ111, ARRONDISSEMENT 1 LUMUMBA

POINTE-NOIRE (REPUBIQUE DU CONGO)

RCCM N° CG-PNR-01-2020-B16-00024

ANNONCE LEGALE: DISSOLUTION DE SOCIETE

- Suivant Délibération de l'Associé Unique en lieu et place de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 Octobre 2025, enregistrée le 04/11/2025 à EDT de Pointe-Noire Centre sous folio 207/10, n° 9491, l'associé unique a décidé de dissoudre la société ENERCOM SERVICES pour cause de **NON ACTIVITE DEPUIS SA CREACTION.**

- Numéro de la formalité au registre d'arrivée au greffe du Tribunal de Commerce de PNR: CG-PNR-01-2025-M-06902

- Accusé de dépôt numéro: **CG-PNR-01-2025-D-01525**

- RCMM modifié le 07/11/2025

Pour insertion légale

OMOA CONGO SARLU

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
au capital de 10.000.000 de francs CFA

Siège Social: 11 bis, Rue du Ravin du Tchad, Quartier Plateau-Ville

Brazzaville - République du Congo

RCCM: CG-BZV-01-2007-B13-00123

CHANGEMENT DE SIEGE SOCIALE

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire tenue en date du 10 octobre 2025, enregistré le 04 novembre 2025 à Brazzaville, Bureau des enregistrements et de timbres Poto-poto, sous le numéro **5482, folio 191/7**, l'Associé Unique de la Société OMOA CONGO, Société à responsabilité limitée unipersonnelle a décidé du changement de siège social.

Le nouveau siège social de la société est fixé au 11 bis rue Ravin du Tchad, Quartier Plateau-ville, Brazzaville, République du Congo.

Dépôt dudit procès-verbal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville en date du 06 Novembre 2025, sous le numéro **CG-BZV-01-2025-D-01173.**

Pour avis,
L'Associé Unique

POINT DE VUE

Violences numériques chez les femmes: Enjeux et stratégies de lutte

L'homme et la femme, en vivant au sein de la société ont besoin d'être traités de façon digne, respectueuse et égale pour leur épanouissement et leur bien-être. Malheureusement, dans cette relation genrée, l'on constate que plusieurs femmes sont la proie des actes d'injustices et des inégalités qui se traduisent parfois sous les formes de la violence, entendue comme comportement intentionnel qui vise à causer des dommages physiques ou psychologiques à une personne ou à un groupe de personnes.

Et celle-ci prend plusieurs formes: la violence physique (coups, blessures, agressions, meurtres); la violence psychologique (humiliation, dénigrement, menaces, contrôle coercitif); la violence sexuelle (viols, agressions sexuelles, harcèlement sexuel); la violence économique (privation de ressources, contrôle des finances, exploitation) et la violence numérique (harcèlement en ligne, cyberintimidation, partage non consenti d'images intimes). Ces violences, quelles que soient leurs formes constituent une violation majeure des droits de la femme et les fragilisent. «La violence à l'égard des femmes

est l'une des injustices les plus anciennes et les plus répandues de l'humanité, et pourtant l'une des moins combattues», a déploré le directeur général de l'OMS, Tedros Adhanom Ghebreyesus. Chaque femme mérite de vivre sans peur et sans violence. En célébrant la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, tout tourne autour des violences numériques qui constituent «une autre menace, en pleine expansion et une des formes de violence qui se propage à une vitesse alarmante». Rappelons que la violence numérique est une forme de violence qui se produit en ligne, notamment sur les réseaux sociaux, les plateformes de messagerie et les sites web. Elle peut prendre de nombreuses formes: harcèlement en ligne (envoi de messages menaçants, insultants ou humiliants); cyberintimidation (diffusion de fausses informations, rumeurs ou images compromettantes); partage non consenti d'images intimes (partage de photos ou de vidéos sexuelles sans le consentement de la personne concernée); usurpation d'identité (création de faux profils ou vol d'identité en ligne); menaces et chantage (menaces de diffuser des informations compromettantes ou de nuire à la réputation de la victime); doxxing (publication d'informa-

tions personnelles ou privées sur une personne sans son consentement). Selon l'ONU-femmes, 50% des femmes en ligne ont été victimes de harcèlement numérique. Pour le Directeur Général de l'OMS, «derrière chaque statistique se cache une vie bouleversée». Notons, en effet, que les enjeux de la violence numérique sont nombreux. Retenons entre autres l'atteinte à la dignité et à la réputation; des dommages irréparables à la réputation et à la dignité des victimes. Par rapport à la santé mentale, la violence numérique peut entraîner des troubles de l'anxiété, de la dépression et même des idées suicidaires. La perte de confiance en soi et dans les autres, et se sentir en insécurité en ligne. Sous l'aspect sociétal: l'exclusion sociale et la marginalisation des victimes; par rapport au droit à l'ère numérique: les victimes peuvent avoir d'énormes difficultés à accéder aux services en ligne tels les réseaux sociaux. Selon Sima Bahous, directrice exécutive de l'ONU-femmes, «les violences numériques se prolongent dans la vie réelle, où elles sèment la peur et réduisent les femmes au silence». Pour parer à la violence numérique, plusieurs stratégies sont à envisager. Les stratégies normatives (La Convention contre la cybercriminalité, adoptée par l'ONU en 2021,

visent à lutter contre les crimes en ligne, y compris la violence numérique contre les femmes et les enfants). Renforcer les législations nationales, financer la prévention et protéger davantage les femmes, sur internet comme dans la vie quotidienne. Selon la Banque mondiale, moins de 40% des pays disposent de lois protégeant contre le harcèlement ou la traque en ligne. 1,8 milliard de femmes vivent donc sans véritable protection juridique. Les stratégies extra-normatives quant à elles passent entre autres par la sensibilisation et la promotion des politiques de protection des femmes et les filles contre la violence en ligne; la promotion de la campagne «Tous Unis» de l'ONU-femmes, lancée en 2025, qui vise à mettre fin à la violence numérique contre les femmes et les filles. Il est essentiel de sensibiliser et d'éduquer les gens sur les risques de la violence numérique et les moyens de se protéger. Les victimes de violence numérique doivent avoir accès à des services de soutien et de protection. Il est nécessaire de promouvoir la citoyenneté numérique. En République du Congo, bien au-delà des difficultés économiques et de l'accès difficile à l'internet dans certains coins du pays, plusieurs filles et femmes cependant sont victimes de la violence numérique. Les cœurs

se sentent blessés et déchirés. Les frustrations, l'insécurité et les indignations à cause de la violence numérique se font entendre. Des jeunes filles, des femmes toutes catégories et rang social confondus sont blessées profondément et subissent les effets néfastes de l'utilisation abusive du numérique. Pour le respect des droits humains et la dignité des femmes, il est important que le gouvernement prenne des mesures concrètes de protection des femmes sur le numérique. Il est une obligation pour tous de décrier et dénoncer ce traitement intolérable et inacceptable à l'égard des femmes. Car ces femmes ce sont nos mères, ce sont nos sœurs et ce sont nos femmes. Et comme le souligne l'hymne congolaise à la femme, de la ministre Inès Nefier Ingani, ces femmes «portent l'avenir du Congo dans leurs entrailles». Et si leurs entrailles sont détruites, qu'en sera-t-il du lendemain? Ensemble, créons un monde et un Congo où les femmes peuvent vivre sans violence et avec dignité! Le monde que nous voulons, c'est celui qui traite les femmes avec dignité, avec respect et en toute douceur. Le monde que nous voulons c'est celui où les femmes devant les hommes, peuvent, sans peur s'exprimer, tendre la main et réfléchir pour que la société prospère et se développe, pour que les droits humains soient respectés.

Le monde que nous voulons, c'est celui où les hommes ne se servent pas de l'avancement de la technologie pour nuire,

diffamer, détruire, dénigrer les autres derrière les voix agaçantes et anonymes des robots et publier des images intimes parfois truquées des femmes de façon illégale.

Le monde que nous voulons ce n'est pas celui qui violente en secret et a peur d'affronter les autres, mais plutôt celui qui manifeste l'amour et qui ne nuit pas derrière le numérique. Si tu m'aimes, dit-on, dis-moi la vérité en face.

Le monde que nous voulons ce n'est pas celui où les hommes, profitent de la soi-disant fragilité des femmes pour applaudir en présence et maudire online sous les masques invisibles du numérique.

Les hommes que nous voulons, c'est plutôt ceux qui se servent de l'avancement que la technologie nous offre pour transformer la vie médiocre et pauvre en des meilleures conditions humaines, la peur en courage, la violence en non-violence, et militer pour le bonheur de tous. Et les femmes que nous voulons sont celles qui, comme jadis la Marquise Marie Madeleine Frescobaldi, brisent les murs de l'indifférence et de la peur, disposent leurs oreilles pour écouter les victimes de la marginalisation et disent haut «non» au traitement inhumain et dégradant qui froissent les femmes et cela serait promouvoir la non-violence numérique.

Sr Dr Bed'estelle Rhyta KIMANI MOUSSOUNDA, CP
Spécialiste en question de genre et droit du travail

Dénomination: GLOBAL CONSULTING INVESTMENT
Nom Commercial: ITINERIS VOYAGES
en sigle «G.C.I»

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
au capital social: 1 000 000 de Francs CFA
siège social: Brazzaville (République du Congo)
159, rue Albert Mampiri, Batignolles - Bopaka, Moungali
RCCM : CG-BZV-01-2021-B13-00305

DISSOLUTION ANTICIPEE DE LA SOCIETE

Aux termes du Procès-verbal des décisions de l'Associé Unique Gérant du 02 décembre 2024 de la société: «**GLOBAL CONSULTING INVESTMENT**», Nom Commercial: «**ITINERIS VOYAGES**» en sigle «**.C.I**» **Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle**, ci-dessus plus amplement désignée, enregistré à Brazzaville, le 04 décembre 2025 à la recette des Impôts de EDT Plaine, sous le Folio 213/1 numéro 6679, l'Associé Unique Gérant a décidé de la **dissolution anticipée de ladite société**.

Un exemplaire du Dépôt au rang du Procès-verbal des décisions de l'Associé Unique Gérant du 02 décembre 2025 a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 04 décembre 2025, enregistré sous de dépôt **CG-BZV-01-2025-D-01254**.

La régularité de la demande a été vérifiée en application de l'article 52 de l'Acte Uniforme sur le Droit Commercial Général par le Greffier qui a procédé à la modification, le 04 décembre 2025, sous le numéro **CG-BZV-01-2024-M-14780** et délivré un accusé d'enregistrement.

Pour avis

Monsieur Jean-Denis MONDJO

Etude de Me Chimène Prisca Nina PONGUI
Notaire

sise à Brazzaville (République du Congo)
195 bis, rue Vindza, Plateau des 15 ans - Moungali
1er étage Immeuble «MA RECONNAISSANCE»
B P: 14745 - Tél: (+242) 06 605 32 71 // 05 516 70 79
E-mail: officenotarialpongui@gmail.com

LA CONGOLAISE DES EAUX **en abrégé «LCDE»**

Société Anonyme avec Conseil d'Administration
capital social de 100 000 000 de Francs CFA
Brazzaville (République du Congo)
Avenue Sergent Malamine, Centre-ville
RCCM: CG-BZV-01-2018-B14-00005

Aux termes du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du vingt-huit juin deux mille vingt-quatre de la société «**LA CONGOLAISE DES EAUX**» en abrégé «**LCDE**» SA, ci-dessus plus amplement énoncée, déposé au rang des minutes de Maître **Chimène Prisca Nina PONGUI**, Notaire de résidence à Brazzaville (Congo), le neuf décembre deux mille vingt-cinq et enregistré à Brazzaville, le dix décembre de la même année à la recette des Impôts de Ouenzé, sous le Folio 222/11 numéro 2151, les actionnaires ont décidé:

- 1- Lecture et Approbation du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 décembre 2023;**
- 2- Lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos au 31 décembre 2021;**
- 3- Lecture du rapport du Commissaire Aux Comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2021;**
- 4- Approbation des comptes et Quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes dans l'exécution de leur mandat;**
- 5- Affectation du résultat;**
- 6- Pouvoirs en vue des formalités.**

Dépôt légal: un exemplaire du Dépôt au rang du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du vingt-huit juin deux mille vingt-cinq a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le onze décembre deux mille vingt-cinq, pour qu'il en soit délivré tous extraits ou expéditions.

Duquel dépôt la comparante, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro: **CG-BZV-01-2018-B14-00005**, a requis acte qui lui a été octroyé et enregistré sous le numéro de dépôt: **CG-BZV-01-2025-D-01321**, le onze décembre deux mille vingt-cinq.

Pour avis et mention

Maître Chimène Prisca Nina PONGUI

Notaire

NATIVITE DU SEIGNEUR

Noël, Noël, Noël, le sauveur est né!

Au matin de la nuit du 24 au 25 décembre, les chrétiens du monde entier vont vibrer avec faste et ferveur à la célébration de la fête de Noël. Le prince de la paix, le sauveur du monde va naître. La promesse faite le jour de l'Annonciation va se réaliser. Nous allons découvrir la profondeur de ce beau mystère de Jésus qui s'est fait homme et qui vient accomplir la promesse de l'ange.



Le peuple qui marchait dans les ténèbres verra se lever une grande lumière resplendissante. Lui, fils de Dieu qui s'est fait homme en prenant notre condition humaine. Le verbe s'est fait chair et il a habité parmi nous. Cette nuit là, des cantiques seront entonnés: «Douce nuit, Sainte nuit, dans les cieux l'astre lui, le mystère annoncé s'accomplit, cet enfant sur la paille endormi, c'est l'amour infini». Les anges dans nos campagnes ont entonné l'hymne des cieux et l'écho de nos montagnes a redit ce chant mélodieux: «Gloire à Dieu au plus haut des cieux et paix sur la terre aux hommes qu'il aime». Chantez au Seigneur un chant nouveau, bénissez son nom, annoncez sa gloire parmi

les nations, car le Seigneur est grand et comblé de louanges. En effet, le temps de l'Avent qui a duré quatre semaines, nous a permis de nous préparer et nous a prédisposés à accueillir l'enfant-roi à naître dans nos cœurs, malgré notre fragilité humaine. Jésus, l'Emmanuel, Dieu, est parmi nous. Il est né à Bethléem de Judée, dans la ville de David. Marie emmaillota son fils premier-né et le déposa dans une mangeoire, parce qu'il n'y avait pas de place pour elle et son époux Joseph dans cette ville. A Bethléem, il y avait des bergers qui vivaient aux champs et montaient la garde pendant la nuit auprès des troupeaux. Un ange du Seigneur se présenta devant eux et dit: «Soyez sans crainte, car je viens vous annoncer une bonne nouvelle. Il est né

cette nuit dans la famille de David, un sauveur, un messie, Jésus le christ Seigneur. C'est une grande joie pour tout le peuple, le sauveur d'Israël est né. Aujourd'hui, les merveilles abondent, Dieu a montré sa bonté et son amour. Ah, qu'ils sont beaux sur la montagne, les pas de ceux qui portent la Bonne Nouvelle qui annoncent le salut et la paix. Depuis la nuit des temps, la fête de Noël représente pour les chrétiens, un événement historique. Il est né à Bethléem de Judée, un enfant, fils de Marie. Inutile de chicaner sur la date de naissance de l'enfant Jésus couché dans une crèche. Noël, Noël, chantez Noël, Noël pour le Seigneur Jésus.

Pascal BIOZI KIMINO

DIOCESE DE NKAYI

L'ordination épiscopale de Mgr François Halyday Mbouangui approche

La chrétienté du diocèse de Nkayi s'apprête à accueillir dans la liesse populaire Mgr Halyday Mbouangui, nommé évêque coadjuteur avec droit de succession le 1^{er} décembre 2025 par Sa Sainteté le Pape Léon XIV. A cette occasion, les autorités ecclésiales de Nkayi lancent un appel aux fidèles, aux prêtres, aux personnes consacrées, aux responsables paroissiaux et diocésains des mouvements d'apostolat des départements administratifs de Nkayi, de la Bouenza et de la Lékoumou.



Mgr François Halyday Mbouangui

Une réunion de coordination du Conseil épiscopal s'est tenue le lundi 8 décembre 2025 en la solennité de l'Immaculée Conception de la Bienheureuse Vierge Marie. Elle était présidée par Mgr Daniel Mizonzo, évêque de Nkayi. Un seul point était à l'ordre du jour à savoir l'ordination épiscopale de Mgr François Halyday Mbouangui. Ainsi, la messe solennelle de l'ordination épiscopale

aura lieu le dimanche 15 février 2026 à Madingou. Dans l'attente de la communication des autres dispositions pratiques, quant à l'organisation de cet événement, le Conseil épiscopal invite l'ensemble du peuple de Dieu à porter dans la prière Son Excellence Mgr François Halyday Mbouangui, ainsi que tous les acteurs engagés dans la vie et la mission du diocèse de Nkayi. Aussi, à porter cet événement dans

la prière et tous les acteurs engagés dans l'organisation, à se tenir disponibles pour les responsabilités à venir, et à mobiliser les communautés dans un esprit de communion, de service et de joie ecclésiale. Fraternellement!

Abbé Cellot Primat
NKOUNGA MABIKAS
Secrétaire chancelier

SOLENNITE DE LA SAINTE FAMILLE

Prends l'enfant et sa mère, et fuis en Egypte!

Textes: Si 3,2-6.12-14; Ps127(128); Col 3,12-21; Mt 2,13-15.19-23

Frères et sœurs,

L'incarnation du verbe ne s'opère pas dans une abstraction, mais dans une généalogie, une culture, une structure familiale. La Sainte Famille composée de Jésus, Marie et Joseph demeure le paradigme irréfutable de toutes les familles chrétiennes. Dans l'évangile, la Sainte Famille se réfugie en Egypte pour sauver la vie de Jésus. Dieu a donc choisi de naître au cœur de nos fragilités humaines.

Jésus vient dans une famille confrontée au danger. Joseph exerce une paternité authentique, bien que non biologique. Sa mission relève de ce que Jean Paul II appelle une paternité juridique, spirituelle, réelle dans l'ordre de salut (Redemptoris custos n°21). Son silence est théologique, il exprime la primauté de l'écoute sur la parole, de l'action sur l'affirmation de soi. Marie demeure un visage de proue dans la Sainte Famille, elle est comme le disait Jean Daniélou «le chemin sur lequel le Seigneur pourra marcher sans se blesser les pieds».

Marie garde confiance, elle accepte de suivre un chemin qu'elle n'a pas choisi mais qu'elle reçoit avec foi. La foi n'enlève pas les épreuves mais elle nous donne la force de les traverser. Jésus partage déjà le destin des plus vulnérables, menacés, déplacés, dépendants. Aucune famille n'est oubliée de Dieu. En devenant enfant persécuté, Jésus assume le destin des innocents menacés par les puissances de ce monde, la Sainte Famille devient une icône du peuple de Dieu en marche, rappelant l'exode ancien: «D'Egypte, j'ai appelé mon fils» (Os 11,1; Mt 2,15). Mathieu établit ici une typologie, le Christ récapitule en sa personne toute l'histoire d'Israël, selon la logique de la récapitulation chère aux pères. A l'ère actuelle, dans un contexte culturel marqué par la fragilisation des structures familiales, la Sainte Famille ne se présente pas comme un modèle sociologique reproductible mais comme une norme théologique, une orientation vers Dieu qui donne sens aux relations humaines. Comme le rappelle le Pape François: «la famille est le lieu où l'on apprend à vivre avec les autres malgré leurs limites». Amoris Laetitia n°274. La famille chrétienne devient ainsi un espace de résistance spirituelle à l'individualisme, un lieu où se déploie la charité dans sa forme la plus quotidienne et exigeante.

Prions pour que nos familles deviennent des églises domestiques. A l'instar de la Sainte Famille de Nazareth, que toutes les familles du monde deviennent des oasis de paix, de joie et de bonheur! Amen!

Abbé Ander KETIKETI
Curé de la paroisse Sainte Thérèse de Ngambio

CONGREGATION DES SŒURS DE SAINT JOSEPH DE CLUNY

Sœur Irène Nsaka inhumée au cimetière de Javouhey

La chrétienté de l'archidiocèse de Brazzaville, en général et les sœurs de Saint Joseph de Cluny, en particulier ont rendu un dernier hommage le mercredi 17 décembre 2025 à la sœur Irène Nsaka, décédée le vendredi 28 novembre dernier à Brazzaville.

Peu avant son inhumation au cimetière de Javouhey, une messe des funérailles a été célébrée en la Cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville.



61^e ANNIVERSAIRE DE LA MORT D'ANUARITE NENGAPETA

Une religieuse, un modèle de sainteté et de fidélité

La bienheureuse Anuarite Nengapeta a été présentée, lundi 1^{er} décembre 2025, comme un symbole de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles congolaises, par une actrice sociale. C'était à l'occasion de la commémoration, à Kinshasa, en République Démocratique du Congo (RDC), du 61^e anniversaire de la mort de cette religieuse.



Anuarite Nengapeta

martyre de la pureté qui a défendu sa chasteté au prix de sa vie devenant aussi icône de la foi pour les jeunes congolais et africains. Béatifié par le Pape Jean-Paul II le 15 août 1985 à Kinshasa, elle est morte en 1964 à l'âge de 24 ans. C'est en 1939 à Wamba qu'il voit le jour, dans une famille de tradition animiste. Elle a été baptisée à l'âge de deux ans,

en même temps que sa mère. Malgré l'opposition initiale de sa mère, elle est entrée à 16 ans dans la Congrégation diocésaine des Sœurs de la Sainte-Famille. Elle a prononcé ses vœux sous le nom de Sœur Marie-Clémentine, et a obtenu un diplôme d'enseignante en 1991, travaillant à la fois comme enseignante et surveillante d'enfants à la mission de Bafwabaka. Ses dernières paroles, adressées à son assassin, étaient: «Je te pardonne parce que tu ne sais pas ce que tu fais». Sœur Anuarite a été reconnue martyre béatifiée le 15 août 1985 à Kinshasa par le Pape Jean-Paul II. Elle est célébrée le 1^{er} décembre anniversaire de son martyre, et est considérée comme un modèle de sainteté africaine et de fidélité à ses vœux.

Alain-Patrick MASSAMBA

ZONE CEMAC

Ralentissement attendu de la croissance en 2025

Selon le Comité de politique monétaire (CPM) de la BEAC réuni lundi 15 décembre 2025 à Yaoundé, la zone devrait connaître cette année un ralentissement de croissance à 2,4%, contre 2,7 % en 2024. Il a tenu sa quatrième et dernière session ordinaire de l'année 2025, à Yaoundé au Cameroun, sous la direction de son président statuaire et gouverneur de la BEAC, Yvon Sana Bangui.



Yvon Sana Bangui, gouverneur de la BEAC

Au cours de cette session, les membres du CPM ont examiné les perspectives macroéconomiques internationales et sous-régionales. Au niveau international, selon les perspectives de l'économie mondiale, le Fonds monétaire international (FMI) table sur une croissance mondiale de 3,2% en 2025 et de 3,1% en 2026, contre 3,3% en 2024. Le FMI projette une baisse du taux d'inflation mondial à 4,2% en 2025 et 3,7 en 2026, après 5,8% en 2024.

Au niveau sous-régional, la zone CEMAC connaîtra une baisse du taux d'inflation sous la norme communautaire à 2,2% en 2025, contre 4,1% en 2024, selon les prévisions macroéconomiques actualisées. Elle enregistrera également une légère amélioration

du solde budgétaire à moins 1,4 du PIB en 2025, contre moins 1,6 du PIB en 2024, et il s'en suivra une dégradation du solde de compte courant. La masse monétaire augmentera de 5,1%, soit 21.977,7 milliards de francs CFA à fin décembre 2025. S'agissant des réserves de change, elles baisseront de 2,6%, soit à 6.377,3 milliards de francs CFA au 31 décembre 2025.

Tenant compte de ces évolutions, le Comité a décidé de relever le taux d'intérêt des appels d'offres de 4,50 % à 4,75 % et le taux de la facilité de prêt marginal de 6 % à 6,25 %. Il a aussi décidé de maintenir le taux de la facilité de dépôt à 0 % et les coefficients des réserves

obligatoires à 7% sur les exibilités à vue et 4,50 % sur les exibilités à terme.

La session de Yaoundé a été tenue dans un contexte marqué par des enjeux économiques majeurs pour la sous-région Afrique centrale. «Il faut privilégier la production locale, parce que nous sommes dans une zone exceptionnellement vulnérable. Les questions économiques sont de la responsabilité des Etats membres pour impulser des mesures économiques qui permettent d'augmenter le taux de croissance», a déclaré le gouverneur.

Philippe BANZ

DROITS HUMAINS

Le CAD dénonce une «répression mortelle inédite»

Prélude à la célébration le 10 décembre 2025 de la Journée internationale des droits de l'homme, le Centre Actions pour le développement (CAD) a dénoncé ce qu'il qualifie de «répression mortelle inédite» de la DGSP considérée par l'organisation «comme pouvoir parallèle». Dans un rapport de 202 pages rendu public la veille, lors d'une conférence de presse animée par son directeur exécutif Trésor Nzila, l'ONG dénonce une augmentation des cas de violations des droits civils et politiques au Congo.



Trésor Nzila, directeur exécutif du CAD

D'après les chiffres du CAD, 4.182 violations des droits civils et politiques ont été identifiées, pour l'année 2025, contre 1814 en 2024, soit une progression de 131 % par rapport à l'année 2024 où 1814 violations avaient été documentées. La détérioration de la situation des droits humains, a expliqué Trésor Nzila, s'inscrit dans un contexte marqué par des opérations policières et militaires, dont l'intensité a profondément modifié le paysage sécuritaire. Ces opérations conduites par la direction générale de la sécurité présidentielle (DGSP), constituent,

selon le directeur du CAD, le principal facteur aggravant de cette situation illustrée par «des exécutions sommaires systématiques, l'exposition publique des corps de victimes, l'interdiction faite aux familles de faire le deuil, des rafles massives sur simple suspicion, la destruction arbitraire des maisons d'habitation».

Trésor Nzila a relevé que la DGSP a été investie «d'un pouvoir légal, sans contrôle ni contre-pouvoirs» mettant en évidence «la fragilité institutionnelle du pays». Il a déploré que «ni le Parlement, ni la Commission nationale des droits de l'homme n'ont dénoncé les abus de cette unité militaire».

Le rapport du CAD se veut, a souligné Trésor Nzila, «un outil de mémoire, de plaidoyer et

renforcement de l'action publique». Selon lui, «il vise, entre autres, à présenter les tendances majeures en matière de respect, de protection et de réalisation des droits humains et appuyer l'action du CAD et de ses partenaires en faveur de l'Etat de droit». Quant aux recommandations, elles s'adressent aux autorités nationales, «pour renforcer l'Etat de droit et mettre fin à l'impunité»; aux institutions judiciaires, «pour garantir des enquêtes indépendantes»; aux partenaires internationaux, «pour soutenir les réformes et les formations»; et à la société civile, «pour poursuivre la documentation, le plaidoyer et accompagner les victimes».

Philippe BANZ

AVIS DE VENTE DE PARCELLE

Parcelle de terrain bâti à vendre située Kinshasa (RDC), précisément aux carrefours des Boulevards SEDWE, Lumumba et avenue de l'Université, Quartier Immo-Congo (Ex-Q. du 20 mai), rue Yumbi n°8 (ex-rue Stavelot). **Emplacement commercial avec commodités:** eau, électricité, transports, proximité avec des quartiers: Limité, Matonge, Stade Tata Raphaël, transit vers Aéroport, centre-ville, etc.

Contacts: +242 06.651.86.04/+242 05.699.04.35

LA CONGOLAISE AGRICOLE

Une tournée agricole nationale pour appuyer les travailleurs de la terre

L'ONG La Congolaise agricole (LCA) que dirige Aser Sidney N'se a lancé, le 9 décembre 2025 à Brazzaville, une tournée dite «Tour-agri» 2025-2026. Son lancement a été couplé à la signature du contrat de partenariat entre LCA et la Caisse pour le commerce et le développement (CCD), représentée par son directeur général adjoint, Grâce Belvani Kinouani. L'objectif étant de financer 1.000 producteurs, en leur octroyant des crédits en vue d'accroître leur production.



Grâce Belvani Kinouani et Aser Sidney N'se brandissant les parapheurs

Atravers cette campagne nationale qui sera bouclée en février 2026, l'ONG entend former, structurer et accompagner les agriculteurs à affronter la zone de libre échange continentale (ZLECAF), qui sera effective dans moins d'une demi-décennie.

Exposant le bien fondé de cette activité, le président de La Congolaise agricole a précisé que la «Tour-agri» est un projet ambitieux qu'ils ont lancé en synergie avec les producteurs sur toute l'étendue du territoire. «Nous souhaitons, par le biais de cette tournée, structurer les coopératives ainsi que les filières agricoles en fonction de la productivité locale. Aussi, accompagner les producteurs vers l'impulsion de leurs activités et la commercialisation de leurs productions. Le projet cible les 15 départements du pays», a expli-

qué Aser Sidney N'se.

Aussi a-t-il poursuivi: «Nous allons renforcer les capacités des producteurs, parce que nombre d'entre eux ne disposent pas de techniques de production appropriées. Nous nous attellerons sur la formation pour des bons rendements dans le futur».

Le président de La Congolaise agricole a exhorté les agriculteurs à saisir cette opportunité. «On ne doit toujours pas attendre de l'Etat. Nous devons aussi faire quelque chose pour notre nation». Ce qui revient à dire que l'œuvre de LCA s'aligne sur les priorités du Gouvernement à propos de la «sécurité alimentaire» souhaitée par les Congolais, car une bonne santé est tributaire d'une meilleure alimentation.

Pour marquer le démarrage, des crédits allant de 100.000 à 1.500.000 FCFA ont été alloués symboliquement à une trentaine de bénéficiaires. «N'ayant pas

encore assez de ressources, nous commençons d'abord avec ces sommes, au fil des temps, nous pourrions augmenter ces subventions. Raison pour laquelle nous avons démarré avec 1.000 producteurs dont 70 à Brazzaville».

Après cette phase, La Congolaise agricole entamera l'étape de suivi pour s'enquérir des aléas ou des contraintes rencontrés par les bénéficiaires, question de leur apporter l'expertise. Une agricultrice, Mme Isabelle Kibizi, a remercié l'ONG et son partenaire financier pour le soutien mis à sa disposition, pour accroître sa production.

La Congolaise agricole est une organisation qui compte plus de 6.500 coopératives, structurées en filières agricoles, dans le but de soutenir le pays dans sa politique de promotion agricole.

Germaine NGALA



ASSOCIATION CONGOLAISE POUR LE BIEN ETRE FAMILIAL
Membre accrédité de l'IPPF depuis 1998
49, Avenue de la Base Batignolles
B.P. 945 - BRAZZAVILLE
Tel (242) 06 982 88 45 / 05 526 63 09
E-mail: acbef@yahoo.fr Site web: www.acbef.org République du CONGO



AVIS DE VACANCE DE POSTE

L'Association Congolaise pour le Bien-Etre Familial (ACBEF) est une organisation non gouvernementale Congolaise, affiliée à la Fédération Internationale pour la Planification Familiale (IPPF), à but non lucratif, apolitique et non religieuse. Elle œuvre pour le leadership en Santé Sexuelle et de la Reproduction (SSR) en optimisant l'offre des services de qualité, la promotion des droits de Santé Sexuelle et de la Reproduction (DSSR) pour tous les individus et en s'appuyant particulièrement sur les populations vulnérables et mal desservies. L'ACBEF dispose de 3 points de prestations de services (ou cliniques de SSR) et de 3 antennes départementales.

Dans le cadre de nos activités, nous recherchons un **Chef de Division Projets Spéciaux, Recherche, Suivi et Evaluation**.

Le candidat doit être libre de tout engagement permanent antérieur ou temporaire correspondant aux horaires de travail à l'ACBEF et susceptibles de concurrencer l'emploi auquel il postule. Le type de contrat est à durée déterminée (CDD).

Les dossiers de candidatures doivent comprendre les pièces suivantes : **1-** lettre de motivation **2-** copie(s) légalisée(s) du/des diplômes ou attestations, **3-** CV avec photo d'identité (en couleur), **4-** copie d'acte de naissance, **5-** certificat médical (de moins d'un mois), **6-** copie(s) de certificat(s) de travail ou documents équivalents justifiant l'expérience professionnelle.

Les dossiers ainsi constitués en un seul exemplaire seront déposés au siège de l'ACBEF au n° 49, Avenue de la Base Batignolles - Brazzaville, avec mention du poste à pourvoir et destinés au Directeur Exécutif de l'ACBEF au plus tard le 15 janvier 2026 à 15H00mn.

Avec copie électronique du dossier à: acbefrecrute@gmail.com



REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès
MINISTRE DES POSTES, DES TELECOMMUNICATIONS ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE
PROJET D'ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE (PATN)

Avis d'Appel d'Offres National Ouvert (AAONO)
Appel d'Offres pour Fournitures
(Processus à Une Enveloppe)

Appel d'Offres N°: 09 BIS/MPTEN/PATN-UCP/F/AONO/2025
Projet: Projet d'Accélération de la Transformation Numérique (PATN)
Acheteur: Projet d'Accélération de la Transformation Numérique (PATN)
Pays: République du Congo

Intitulé du Marché: Fourniture et installation des systèmes solaires hybrides en vue de garantir la continuité de fonctionnement aux infrastructures de connectivité du réseau LAN de l'Université Marien NGOUABI et de quelques Ministères, Département et Agences (MDA)

Financement: BIRD
Prêt N°: 9398-CG

Emis le: 19 Décembre 2025

1. Le **Gouvernement de la République du Congo** a reçu un financement de Banque Mondiale pour **financer le Projet d'Accélération de la Transformation Numérique (PATN)**, et à l'intention d'utiliser une partie de ce prêt pour effectuer des paiements au titre du marché de **fourniture et installation des systèmes solaires hybrides en vue de garantir la continuité de fonctionnement aux infrastructures de connectivité du réseau LAN de l'Université Marien NGOUABI et de quelques Ministères, Département et Agences (MDA)**. «Pour ce marché, l'Emprunteur utilisera la méthode de décaissement par Paiement Direct, telle que définie dans les Directives de Décaissement de la Banque mondiale pour le Financement de Projet d'Investissement, à l'exception des paiements pour lesquels le marché prévoit l'utilisation de crédit documentaire». **Ce marché est constitué des sites de l'Université Marien NGOUABI et de quelques sites des Ministères, Départements et Agences (MDA)**.

2. L'**Unité de Coordination du Projet d'Accélération de la Transformation Numérique (PATN)** sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour la **fourniture et l'installation des systèmes solaires hybrides en vue de garantir la continuité de fonctionnement aux infrastructures de connectivité du réseau LAN de l'Université Marien NGOUABI**, pour un délai d'exécution de cinq (5) mois.

Dans le cadre du Projet d'Accélération de la Transformation Numérique (PATN), plusieurs sites de l'Université Marien NGOUABI et de quelques sites des Ministères, Départements et Agences ont été équipés en infrastructures LAN/WLAN.

Cependant, la stabilité énergétique reste un enjeu majeur. Les coupures fréquentes d'électricité fragilisent le fonctionnement des réseaux informatiques, menaçant ainsi la disponibilité des services numériques

déployés.

Ce marché vise à garantir une alimentation de secours stable et durable grâce à des systèmes solaires hybrides performants.

Les objectifs spécifiques de ce marché sont :

- fournir une autonomie énergétique minimale de 8 heures pour les équipements LAN/WLAN;
- protéger tous les équipements critiques (switches, serveurs, bornes Wifi, NOC local, etc.);
- réduire la dépendance au réseau électrique public;
- renforcer la résilience énergétique de l'université.

Les systèmes solaires à installer devront répondre aux exigences suivantes:

- puissance de production solaire suffisante selon la charge estimée par site;
- capacité de stockage ≥ 8 kWh;
- autonomie minimale de 8 heures à pleine charge;
- utilisation d'équipements certifiés selon les normes IEC et ISO;
- fonctionnement optimal dans les conditions climatiques locales (haute température, humidité, etc.).

3. La passation du marché sera conduite par mise en concurrence nationale (AON) tel que définie dans le «Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement de la Banque Mondiale **Version de Juillet 2016, révisée en Novembre 2017, Août 2018, Novembre 2020, Septembre 2023, Février 2025 et Septembre 2025**», et ouvert à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans ledit Règlement.

4. Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'**Unité de Coordination du Projet d'Accélération de la Transformation Numérique (PATN)**; à l'attention de Monsieur **Mathurin MAKAMBALA, Spécialiste en Passation des Marchés**, e-mail: **marchespatn@gmail.com**; et prendre connaissance

des documents d'Appel d'Offres à l'adresse mentionnée ci-dessous de **8 h 00 à 12 h 00** et de **13 h 00 à 16 h 00**.

5. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir un dossier d'appel d'offres complet en Français en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessous et contre un paiement non remboursable de **soixante-quinze mille (75 000) francs CFA**. La méthode de paiement sera en espèces ou par virement bancaire au compte ci-après: **IBAN CG39 3001 5242 0110 1200 0302 671** domicilié à la **Banque Congolaise de l'Habitat (BCH) à Brazzaville**. Le document d'appel d'offres sera adressé par **voie électronique à l'adresse courriel indiquée par le soumissionnaire ou, le cas échéant, remis en main propre contre accusé de réception**.

6. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-dessous au plus tard le **02 Février 2026 à 14 heures**. La soumission des offres par voie électronique «**ne sera pas**» autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes publiquement en présence des représentants des soumissionnaires et de toute personne choisissant d'être présente à l'adresse mentionnée ci-dessous le **02 Février 2026 à 14 heures 30 minutes**.

7. Toutes les offres doivent comprendre «**une Déclaration de Garantie de l'Offre**».

8. L'attention est attirée sur le Règlement de Passation de Marchés exigeant que l'Emprunteur divulgue des informations sur la propriété effective du Soumissionnaire retenu, dans le cadre de la Notification d'Attribution du Marché, en utilisant le Formulaire de Divulcation des Bénéficiaires Effectifs tel qu'il est inclus dans le document d'appel d'offres.

9. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est:

Nom de l'Agence d'exécution: **Unité de Coordination du Projet d'Accélération de la Transformation Numérique (PATN)**
Nom du bureau: **Projet d'Accélération de la Transformation Numérique (PATN)**
Adresse du bureau: **254, Avenue Prosper GANDZION, à côté de l'ambassade du Rwanda, centre-ville, arrondissement 3 Poto-Poto, Brazzaville, République du Congo**
Téléphone: **(+242) 05 079 21 21**
E-mail: **marchespatn@gmail.com**

Fait à Brazzaville, le 17 Décembre 2025

Le Coordonnateur

Michel NGAKALA



REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès
MINISTRE DES POSTES, DES TELECOMMUNICATIONS ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE
PROJET D'ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE (PATN)
Numéro de Prêt: 9398-CG
Financement: BIRD

**APPEL A MANIFESTATIONS D'INTERET
N°15/MPTEN/PATN-UCP/SC/SFQC/2025
SERVICES DE CONSULTANT**

Intitulé de la Mission: Audit externe des comptes du Projet d'Accélération de la Transformation Numérique (PATN) des exercices 2025 et 2026
N° de référence: CG-PATN-096-CS-SFQC-2025

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement de la Banque mondiale pour couvrir le coût du projet d'accélération de la transformation numérique (PATN) et a l'intention d'affecter une partie du produit à des services de consultant.

2. Les services de consultant («les Services») comprennent l'audit externe des comptes du Projet d'Accélération de la Transformation Numérique (PATN) des exercices 2025 et 2026 qui a pour objectif d'exprimer une opinion professionnelle sur la situation financière du projet à la fin de chaque exercice comptable et sur les ressources mises à la disposition du projet et les dépenses exécutées par le projet au cours dudit exercice.

L'audit couvrira les périodes ci-après:

- 1^{er} exercice: du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025;

- 2^{ème} exercice: du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026.

La durée de l'audit est estimée à trente (30) jours calendaires pour chaque exercice.

Les Termes de Référence (TDR) de la mission sont disponibles à l'adresse indiquée ci-dessous.

3. L'Unité de Coordination du Projet d'Accélération de la Transformation Numérique (PATN) invite dès à présent les firmes de consultants admissibles («Consultants») à faire part de leur intérêt à fournir les Services. Les Consultants intéressés doivent fournir des informations démontrant

qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les Services. Les critères de sélection d'une liste restreinte sont les suivants:

- être un Cabinet d'Audit et d'Expertise Comptable indépendant faisant profession habituelle d'auditer les comptes, régulièrement inscrit au Tableau d'un ordre des Experts-Comptables reconnu au plan international par l'IFAC ou la FIDEF;

- avoir une expérience pertinente en audit financier des projets de développement financés par les partenaires techniques et financiers (PTFs) internationaux;

- avoir réalisé au moins trois (3) missions d'audit des projets de développement financés par les PTFs internationaux au cours des cinq (5) dernières années; les missions réalisées pour des projets mis en œuvre en République du Congo, puis dans la sous-région CEMAC, seront un grand atout.

4. La liste restreinte comprendra au moins cinq (5) et au plus huit (8) cabinets répondant aux critères d'éligibilité conformément au paragraphe 7.17 du Règlement de passation des marchés pour les Emprunteurs de FPI.

L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes, 3.14, 3.16 et 3.17 du «Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs de FPI» de la Banque mondiale, juillet 2016, révisée en novembre 2017, août 2018, novembre

2020, septembre 2023, février 2025 et septembre 2025 («Règlement de Passation des Marchés»), qui énonce la politique de la Banque Mondiale en matière de conflits d'intérêts.

5. Les Consultants peuvent s'associer à d'autres firmes pour améliorer leurs qualifications, mais ils doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'un groupement et/ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'un groupement, tous les membres du groupement d'entreprises seront solidairement responsables de l'ensemble du contrat, s'ils sont sélectionnés.

6. Un Consultant sera sélectionné en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés et qui sera expressément énoncé dans la Demande de Propositions.

7. Des informations supplémentaires peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous pendant les heures de bureau, de 8 heures à 12 heures et de 13 heures à 16 heures (heures locales), du lundi au vendredi.

8. Les manifestations d'intérêt doivent être fournies par écrit à l'adresse ci-dessous au plus tard le 06 janvier 2026.

Projet d'Accélération de la Transformation Numérique (PATN)

A l'attention de: Michel NGAKALA, Coordonnateur du PATN

Siège: 254, avenue Prosper GANDZION, à côté de l'ambassade du Rwanda, centre-ville, arrondissement 3 Poto-Poto, Brazzaville, République du Congo

Téléphone: (+242) 05 079 21 21

E-mail: marchespatn@gmail.com

Fait à Brazzaville, le 15 décembre 2025.

Le Coordonnateur

Michel NGAKALA

CODE DU TRAVAIL

Les parties prenantes parachèvent l'avant-projet de loi

La Commission nationale consultative du travail s'est réunie en session ordinaire le vendredi 12 décembre 2025 à Brazzaville. Les travaux de cette session, consacrée à l'examen de l'avant-projet de loi portant code du travail de la République du Congo, ont été présidés par le ministre d'Etat, ministre du Commerce, des approvisionnements et de la consommation, Claude Alphonse Nsilou, représentant son collègue de la Fonction publique, du travail et de la sécurité sociale, Firmin Ayessa.

Mise en place par le Gouvernement dans le cadre de la réforme du Code du travail, la Commission nationale consultative du travail regroupe les organisations patronales, les syndicats des travailleurs, les ministères concernés et les experts en la matière. Elle a pour but d'examiner et de valider l'avant-projet de loi portant "Code du travail" en intégrant les commentaires techniques du Bureau international du travail (BIT). Le ministre d'Etat Claude A. Nsilou a laissé entendre que cette session de la Commission nationale consultative du travail est le moment de couronner tous les



Le ministre d'Etat Claude Alphonse Nsilou (au milieu), à l'ouverture des travaux

efforts entrepris jusqu'ici, afin de doter «notre pays d'un Code du travail à la hauteur de ses ambitions sur les plans économique et social.»

Les membres de cette commission, sous la supervision du directeur du cabinet du ministre de la Fonction publique, Christian Aboké-Ndza, ont donné leur avis sur ce texte, tout en perfectionnant le document soumis à leur examen. Cet avant-projet structure les relations de travail et les obligations réciproques des employeurs et des travailleurs. Pour le représentant du Gouvernement, l'avant-projet de loi relatif au code du travail a l'avantage d'être le fruit du travail de toutes les parties prenantes: Gouvernement, employeurs et travailleurs. Les premiers échanges entrepris

dès les années 2000 jusqu'à ce jour, en passant par les années COVID-19, a souligné le ministre d'Etat Nsilou, ont conduit à fixer ensemble les normes en matière de télétravail et de travail à temps partiel. «Il sied de relever que bien d'autres évolutions et innovations ont été prises en compte dans le corps de cet avant-projet de loi portant Code du travail», a-t-il dit. A rappeler que le Congo a ratifié, en 2023, plusieurs conventions internationales relatives au travail. Grâce à l'accompagnement technique de l'Organisation internationale du travail (OIT), le Congo s'est employé à les inscrire dans la législation nationale.

Germaine NGALA

FORCE PUBLIQUE

Faire en sorte que l'objectif de paix et de sécurité aboutisse

Les travaux de la Conférence initiale de planification des engagements de la Force publique pour l'élection présidentielle, scrutin de mars 2026, qui se sont déroulés du 15 au 16 décembre 2025, dans la salle du poste de commandement de la Zone militaire de défense n° 9 (Brazzaville), ont pris fin. Ils ont abouti à des recommandations importantes. Les restitutions qui ont suivi, a-t-on appris, ont affirmé que les objectifs de la conférence ont été atteints, et que les ministres en charge de la Défense et de la Sécurité pourront les apprécier.

Clôturant les travaux, le général de division Guy-Blanchard Okoi, coordonnateur du groupe d'anticipation stratégique (GAS), a invité les participants à capitaliser dans les différentes structures de commandement, les principes qui ont conduit à la réussite de cette conférence: «C'est l'initialisation d'une démarche fondée le dialogue profond entre les différents niveaux de commandement dans une approche d'appropriation des étapes du processus de planification harmonisée. Il revient aux commandants organiques, aux commandants territoriaux et opérationnels de maintenir ce dialogue de haut-niveau et d'améliorer le travail collaboratif en Etat-major pour trouver des solutions à notre action commune demain». Il est donc essentiel, a-t-il enchaîné, «de mutualiser nos capacités, nos moyens et nos



Le général de division Guy-Blanchard Okoi



Des participants posant pour la postérité

efforts dans un esprit pleinement participatif pour la réussite de notre mission». Il a rappelé les orientations du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef suprême des armées, le 31 décembre 2020: «A contrôler nos frontières, et l'ensemble du territoire, de sorte que l'élection présidentielle se déroule dans la paix, la sécurité et la sérénité. Ce sera l'enjeu important, c'est le devoir de la Force publique de faire en sorte que cet objectif de paix et de sécurité de notre pays soit atteint». Vous comprenez,

a relevé le général Okoi, que «cette orientation est toujours d'actualité, et quelle constitue pour le scrutin à venir notre ligne de vie». Le Chef d'Etat-major général des FAC a rappelé l'interpellation de l'organe en charge des élections, la Commission nationale électorale indépendante, qui fait du vote anticipé de la Force publique, et de sa sécurisation un baromètre de réussite du vote général.

Alain-Patrick MASSAMBA

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

L'Institut supérieur polytechnique d'Oyo délivre ses premiers BTS

C'est le samedi 13 décembre 2025, date consacrée à la commémoration de Sainte Lucie, que l'Institut supérieur polytechnique Sainte Lucie d'Oyo (ISPSLO) a choisi pour remettre le diplôme de Brevet de technicien supérieur (BTS) aux étudiants finalistes de la première promotion. La cérémonie avait pour cadre l'auditorium de l'Hôpital général Edith Lucie Bongo Ondimba. Au total, 48 étudiants ont été lauréats de cette première cuvée, deux ans après l'ouverture de cette première école supérieure du Nord Congo.

La cérémonie s'est déroulée sous le patronage du professeur Delphine Edith Emmanuel, ministre de l'Enseignement supérieur, en présence de Jean Dominique Okemba, conseiller spécial du président de la République, secrétaire du Conseil national de sécurité, de Théophile Mbisi, procureur général près la Cour suprême, de Roger Louzaya Mamingui, sous-préfet d'Oyo, de Jean Rachel Oba, secrétaire général de la Mairie d'Oyo, représentant le maire Gaston Yoka, de Belinda Ayessa, directrice générale du Mémorial Pierre Savorgnan De Brazza. L'archevêque d'Owando, Mgr Gelase Arnel Kema, était représenté par l'abbé Ursia Vanceslas Bakotadio Nganga, délégué épiscopal chargé de l'école catholique. Plusieurs prises de parole ont meublé cette cérémonie, notamment le mot de bienvenue de Jean Rachel Oba, qui a souhaité un bon accueil à tous les participants, celui de l'abbé Gervais Protas Yombo, curé de la paroisse Notre-Dame de l'Assomption d'Oyo et promoteur de l'ISPSLO, qui a fait



Les étudiants posant avec les officiels

la genèse du projet, le mot du professeur Etienne Koulakoumouna, directeur de l'Institut de gestion et du développement économique (IGDE) de Brazzaville et directeur de l'ISPSLO, qui a présenté le bilan acadé-

supérieur et la directrice générale du Mémorial, qui leur ont offert d'importants présents. La ministre a également aidé financièrement les lauréats, en remettant à chacun d'eux une enveloppe. La cérémonie s'est



Les lauréats munis de leurs diplômes en présence de la marraine

mique des deux ans de cet institut, le mot de Belinda Ayessa qui a réaffirmé son appui à l'institut et le discours en quatre points du professeur Delphine Edith Emmanuel, marraine de l'ISPSLO, qui a exhorté les étudiants à une formation efficiente et adéquate, en ces années consacrées à la jeunesse. Outre les diplômes, les étudiants ont été congratulés par la ministre de l'Enseignement

poursuivre à la paroisse Notre-Dame de l'Assomption, qui abrite provisoirement l'institut. Deux temps forts ont marqué cette étape: la visite guidée de la bibliothèque et le banquet qui a été offert à cette occasion. Nous reviendrons sur les autres temps forts de l'événement, ainsi que sur les différentes interventions.

Aristide Ghislain NGOUMA

GOVERNANCE FORESTIERE

Renforcer la participation de la société civile congolaise

L'Observatoire congolais des droits de l'homme (OCDH), en partenariat avec la PGDF, le REFADD et le RENAPAC, a organisé le 9 décembre 2025 à Brazzaville un atelier national, donnant lieu de lancement officiel du projet de renforcement de la participation de la société civile au sein du Groupe de travail multi-acteurs (GTMA).

Cet atelier marque une nouvelle étape dans le processus d'élaboration des textes d'application du Code forestier de 2020. Les acteurs de la société civile ont rappelé l'importance de leur implication dans les réformes en cours, afin de garantir une gouvernance forestière plus transparente, inclusive et attentive aux besoins des communautés. L'appui technique du projet est assuré par l'Institut européen des forêts, l'EFI, tandis que le financement provient du programme britannique "Forêt gouvernance marché et climat, FGMC2. Selon l'EFI, le Congo joue un rôle stratégique avec ses 22,4 millions d'hectares de forêts, un patrimoine essentiel



Les dirigeants des ONG pendant le lancement du projet

qui représente 4,9 % du PIB et soutient de nombreuses familles. Le budget du projet est de 60.000 euros sur quatre mois. Il vise à renforcer la coordination entre les plateformes; améliorer les capacités d'analyse des OSC et intégrer les préoccupations des femmes et des peuples autochtones dans les contributions adressées au GTMA. L'EFI a également insisté sur le respect du délai de 10 jours ouvrables pour la transmission des projets de textes avant chaque session du GTMA, afin de per-

mettre une préparation sérieuse de la société civile. Le ministère de l'Economie forestière a salué cette démarche qui associe «administration, secteur privé et organisations citoyennes» dès le départ du processus réglementaire. Les travaux engagés devraient permettre d'identifier les textes prioritaires et de formuler des recommandations techniques pour renforcer la transparence et l'efficacité de la gouvernance forestière au Congo.

Darchevie KETTE BONAZEBI (Stagiaire)

MUSIQUE

Eblouissante prestation du Chœur Credo du Congo

Prélude à la commémoration des fêtes de Noël et du Nouvel an, le Mémorial Pierre Savorgnan De Brazza de Brazzaville a vibré au rythme des harmonies enchanteresses du chœur Credo du Congo, jeudi 11 décembre 2025. Cet événement a fait résonner les grands classiques de la musique chorale d'Afrique, d'Europe et d'Asie. Il a réuni un grand monde de jeunes et des adultes férus de musique.

L'organisation a été assurée par le chœur Credo, en partenariat avec la directrice générale du Mémorial Bélanda Ayessa. Dès l'entame des sonorités musicales, le public a été emporté par des voix angéliques et sublimes, et la prestation éblouissante et captivante des choristes du chœur de Credo, excellemment habillés, et conduits par son maestro Ghislain Pambou. Chaque interprétation a apporté une touche unique, illuminant la scène où se mêlaient divers genres de musique classique. Les spectateurs n'ont cessé d'applaudir avec ferveur. Pour César Nkodia, président du chœur Credo du Congo, «ce concert nous l'avons organisé tout simplement parce que nous tenions à célébrer Noël. C'est un cadeau que nous avons voulu offrir aux Brazzavillois et à tous». Provisoire du lycée français Saint



Le chœur Credo a livré un concert mémorable

Exupéry, Pascale Techer qui vient d'arriver au Congo s'est dite ravie: «J'ai été enchantée d'être invitée à cette soirée. C'était vraiment magnifique et extraordinaire. C'est pour la première fois que je découvre cette chorale, et je suis vraiment ravie. Certains élèves de mon établissement en font partie».

Cadre des Affaires étrangères et ministre plénipotentiaire de première classe, l'ambassadeur Roger Julien Menga, s'est réjoui: «C'est un concert de musique classique, et j'ai réellement apprécié. Je ne pourrais pas m'imaginer qu'à Brazzaville il y ait tant de talents».

«Aujourd'hui nous sommes venus partager Noël, partager la paix, la fraternité, tel a été le bien-fondé de cette rencontre.

C'est un véritable plaisir pour tous les fans de la musique. Notre répertoire nous a permis de faire le tour du monde, nous sommes partis en Europe, en Afrique et en Asie. C'était un bon plat succulent servi au public», a affirmé le maestro Ghislain Pambou.

Patronne des lieux, Bélanda Ayessa a loué l'initiative, et a invité les uns et les autres à faire la fête avec le Chœur Credo. Le chœur Credo existe depuis 2004. Il est dirigé par le maestro Ghislain Pambou. Le groupe qui fait du chemin, et a déjà commémoré deux anniversaires, le 10^e et le 20^e. Il répète à l'Institut français du Congo (IFC), tous les lundis et jeudis à partir de 18 heures.

Alain-Patrick MASSAMBA

CINEMA

Un plaidoyer cinématographique pour croire et réussir au Congo

La Fondation Horizon, dirigée par Katia Mounthault Tatu, a procédé, samedi 13 décembre dernier au Mémorial Pierre Savorgnan de Brazzaville, à la projection en avant-première du film documentaire Jeune 242, réalisé par Dan Scott, sous le haut patronage du Premier ministre Anatole Collinet Makosso, en présence d'Irène Marie Cécile Mboukou Kimbatsa, ministre en charge des Affaires sociales, représentant Mme Marie-France Lydie Hélène Pongault, ministre en charge de l'Industrie culturelle, empêchée.



Katia Mounthault Tatu

Cette initiative, menée à travers une projection officielle d'une œuvre tournée à Pointe-Noire, Brazzaville, Dolisie, Paris, Dakar et Shanghai, met en lumière des jeunes Congolais engagés dans l'agriculture, l'artisanat, la gastronomie et l'entrepreneuriat, avec pour objectif de promouvoir l'initiative locale, de valoriser les talents nationaux et de dissuader l'exil périlleux vers un hypothétique eldorado, en démontrant qu'il est possible de réussir et de s'épanouir au Congo.

La projection de Jeune 242 s'inscrit dans une dynamique de valorisation de la jeunesse congolaise, pensée non comme un fardeau social, mais comme un moteur stratégique du développement national.

A travers une narration documentaire sensible et rigoureuse, le réalisateur Dan Scott donne à voir des trajectoires de

jeunes femmes et hommes qui, malgré les contraintes économiques et sociales, choisissent de créer, d'innover et de persévérer sur leur propre territoire.

Le film, porté par la Fondation Horizon, s'attache à déconstruire un imaginaire dominant souvent associé à la jeunesse africaine: celui de la résignation ou de la fuite. Les protagonistes de Jeune 242 incarnent au contraire une génération consciente de ses défis, mais résolument tournée vers l'action. Agriculteurs, menuisiers, chefs cuisiniers, entrepreneurs ou acteurs de l'économie informelle témoignent de la possibilité de réussir localement, par le travail, la créativité et l'engagement.

Pour Katia Mounthault Tatu, présidente de la Fondation Horizon et initiatrice du projet, le message est clair: «Notre jeunesse n'est

pas un problème à gérer, mais une force à accompagner». Cette conviction traverse l'ensemble du documentaire, qui se veut à la fois outil de sensibilisation, support pédagogique et instrument de plaidoyer en faveur de politiques publiques plus inclusives. La soirée a également été marquée par un panel d'échanges réunissant Fanie Fayar, Patern Maestro, Sonia Jaquet et Jenny Mouandzi. Les intervenants ont édifié les jeunes participants sur les réalités de l'entrepreneuriat au Congo, insistant sur la diversité des opportunités existantes et sur la nécessité de structurer les initiatives, de se former et de s'organiser collectivement. Les débats ont mis en évidence l'importance de l'accompagnement institutionnel, mais aussi le rôle déterminant des associations et de la société civile et de l'Etat dans l'encadrement des porteurs de projets.

Par son approche transnationale, le film rappelle que la mobilité peut être une richesse, à condition qu'elle s'inscrive dans une logique d'apprentissage et de retour, et non dans celle de la fuite définitive. En filigrane, Jeune 242 interroge le dilemme «rester ou partir» et propose une troisième voie: partir pour se former, revenir pour construire.

En donnant la parole à une jeunesse souvent commentée mais rarement écoutée, Jeunes 242 s'impose comme un manifeste audiovisuel pour un Congo de solutions. Plus qu'un documentaire, il constitue un appel collectif à investir dans le potentiel humain national et à croire, résolument, en la capacité des jeunes Congolais à bâtir leur avenir chez eux.

Gaule D'AMBERT

ROMAN

"Le bal des hyènes sur la lagune", de Laurent Hospice Mabanza

Le Congolais Laurent Hospice Mabanza, résidant en Côte d'Ivoire, a présenté et dédié son roman "Le bal des hyènes sur la lagune", publié aux éditions MLH, à Abidjan, en Côte d'Ivoire, composé de plusieurs chapitres, et comptant 146 pages. C'était vendredi 12 décembre 2025 à la bibliothèque nationale de Brazzaville, devant un parterre de férus de la littérature.



Laurent Hospice Mabanza, tenant son roman

Dans la quatrième de couverture, il est relevé: «Abidjan, au cœur de la crise post-électorale 2011, un adolescent sauve la vie d'un couple Suisse, sans le savoir. Il intègre un vaste réseau international de renseignements et d'influences politiques et économiques. De retour à Abidjan après une formation à Accra, Casablanca et Genève, il chasse les hyènes». Ce soir-là, relate l'auteur, «dans la ruelle qui borde le vieux hangar de la SOTRA, il vit la voiture. Une grosse Toyota Land Cruiser 300, toute blanche avec les pneus crevés, visiblement une Toyota trop blanche, comme une promesse étrangère dans un monde trop noir. A l'intérieur, un couple de Blancs, la femme tremblait, ces yeux tournaient comme des phares affolés. Ils cherchaient la sortie, la réponse, la miséricorde. Mais Abobo n'offre pas d'asile aux étrangers en temps de guerre. Elle dévore tout, l'innocent, le lâche, le héros, le touriste. Kémo n'hésita pas, il n'avait rien.

Mais ce rien était assez grand pour contenir un instinct plus vaste que la peur. Il cogna à la vitre. D'abord un regard, puis un cri. Il ouvrit la portière, les guida à travers les ruelles. Comme un passeur d'âmes dans un carnaval de cendres. (Pages 4 et 5). Dans le chapitre "Trois fronts pour une guerre", il en ressort que "les lumières de la ville vibraient faiblement au loin, comme des lucioles désorientées dans la nuit ivoirienne. Le centre opérationnel improvisé de Lagune Média Intelligence ronronnait de claviers, de respirations contenues et de fichiers cryptés. Kémo avait rassemblé ses pions. Le temps de l'analyse était terminé. Celui de la réaction commençait". Laurent Hospice Mabanza est poète et romancier, philosophe de formation, conférencier et consultant indépendant en gestion de projet. Originaire de la République du Congo, il

partage sa vie entre Bouaké (Côte d'Ivoire) et Brazzaville, il est engagé activement dans les dynamiques intellectuelles, culturelles et citoyennes du continent africain. Passionné par les sciences humaines, la mémoire africaine et les mutations politiques contemporaines, il poursuit actuellement un doctorat en épistémologie et bioéthique, où il explore la pensée complexe d'Edgar Morin, ses implications pour l'éthique contemporaine et la gouvernance. Œuvres publiées: "Les farandoles de la Fleuvitude, poésie, (Editions de la Fleuvitude, 2017); "Le versant du Congo", un roman, (Editions MLH, 2025) est l'auteur d'une série d'ouvrages: "Quelques vers, Maloba liboso", poésie, (Paris 2015); "Le versant du Congo", roman, (Abidjan 2025).

Alain P. MASSAMBA



ASSOCIATION CONGOLAISE POUR LE BIEN ETRE FAMILIAL
Membre accrédité de l'IPPF depuis 1998
49, Avenue de la Base, Batignolles
B.P. 945 – BRAZZAVILLE
Tél (242) 06 982 88 45 / 05 526 63 09
E-mail: acbef@yahoo.fr Site web: www.acbef.org République du CONGO



AVIS DE RECRUTEMENT

L'Association Congolaise pour le Bien-Être Familial (ACBEF) est une organisation non gouvernementale Congolaise, affiliée à la Fédération Internationale pour la Planification Familiale (IPPF), à but non lucratif, apolitique et non religieuse. Elle œuvre pour le leadership en Santé Sexuelle et de la Reproduction (SSR) en optimisant l'offre des services de qualité, la promotion des droits de Santé Sexuelle et de la Reproduction (DSSR) pour tous les individus et en s'appuyant particulièrement sur les populations vulnérables et mal desservies. L'ACBEF dispose de 3 points de prestations de services (ou cliniques de SSR) et de 3 antennes départementales.

Elle recrute, pour son siège à Brazzaville, un(e) **Responsable Financier et Comptable**. Le candidat doit avoir un diplôme de niveau BAC+5, une expérience professionnelle d'au moins de 5 ans. La connaissance pratique des logiciels SAGE SAARI est exigée.

Le candidat doit être libre de tout engagement permanent antérieur ou temporaire correspondant aux horaires de travail à l'ACBEF et susceptibles de concurrencer l'emploi auquel il postule. Le type de contrat est à durée indéterminée (CDI).

Les dossiers de candidatures doivent comprendre les pièces suivantes: 1- lettre de motivation 2- copie(s) légalisé(es) du/des diplômes ou attestations, 3- CV avec photo d'identité (en couleur), 4- certificat de nationalité (de moins de trois mois), 5- casier judiciaire (de moins de trois mois), 6- copie d'acte de naissance, 7- certificat médical (de moins d'un mois), 8- deux (2) lettres de recommandation, 9- copie(s) de certificat(s) de travail ou documents équivalents justifiant l'expérience professionnelle.

Les dossiers ainsi constitués en un seul exemplaire seront déposés au siège de l'ACBEF au n°49, Avenue de la Base – Batignolles Moungali, avec mention «Candidature au poste de Responsable Financier et Comptable» et destinés au Directeur Exécutif de l'ACBEF au plus tard le 15 janvier 2026 à 15H00mn.

Avec possibilité d'envoi d'une copie électronique à: acbefrecrute@gmail.com

Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

Maître Léole Marcelle KOMBO

Notaire à Pointe-Noire

73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers

1^{er} étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P: 1718

E-mail: etudeleolekombo@gmail.com

Pointe-Noire, République du Congo

ANNONCE LEGALE

SOCIETE AFRICAINE MULTI-SERVICES en sigle «S.A.M.S»

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Au capital de F CFA: 1 000 000

Siège social: Centre-ville, vers Elais,

Pointe-Noire, République du Congo

RCCM: CG-PNR-01-2022-B13-00044

CESSIONS DE PARTS SOCIALES - NOMINATION DU NOUVEAU GERANT

Suivant actes reçus par Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire à Pointe-Noire, en dates du 07 Novembre 2025 et 04 Décembre 2025, enregistrés à Pointe-Noire, aux domaines et timbres le 19 Novembre 2025 et le 08 Décembre 2025, sous les folios 218/63 N°10009 et 230/2 N°10457, l'associée unique a pris les décisions suivantes:

Cessions de parts sociales: l'associée unique a cédé la totalité de ses parts sociales à un nouvel associé entrant.

Nomination du nouveau gérant: Monsieur NGOUKELIBI Stevy Franchel Ray est nommé en qualité de gérant en remplacement

de Monsieur CHANGARNIER Cyril Benjamin.

Dépôt légal: Les actes ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 20 Novembre 2025 sous le N°CG-PNR-01-2025-D-01584, et mention modificative a été portée le même jour sous le N°CG-PNR-01-2025-M-06959, et le 09 Décembre 2025 sous le N°CG-PNR-01-2025-D-01667, et mention modificative a été portée le même jour sous N°CG-PNR-01-2025-M-07051.

Pour insertion légale

- Maître Léole Marcelle KOMBO -



REPUBLIQUE DU CONGO
MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DES GRANDS TRAVAUX
PROGRAMME D'UTILISATION DURABLE DES TERRES
UNITE DE COORDINATION DU PROGRAMME

AVIS DE RECRUTEMENT REFERENT TECHNIQUE, SPECIALISTE EN AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

PROGRAMME D'UTILISATION DURABLE DES TERRE (PUDT)/PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DU PROGRAMME
D'UTILISATION DURABLE DES TERRES
(KOEKOBA)

UNITE DE COORDINATION DU PROGRAMME

OBJET : recrutement d'un référent technique, spécialiste en aménagement du territoire pour les programmes PUDT et KOPEKOBA

Programmes concernés: PUDT & KOPEKOBA

Structures bénéficiaires: UCP, UGP_MEF, UGP_MAEF, UGP_MEDDBC

Lieu d'affectation: Brazzaville (au sein de l'UCP), avec déplacements ponctuels

Supervision hiérarchique: Coordonnateur National du Programme PU

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Programme d'Utilisation Durable des Terres (PUDT), financé à hauteur de 26,4 millions USD par l'Initiative pour les Forêts d'Afrique Centrale (CAFI) et l'AFD, vise à accompagner la République du Congo vers un aménagement du territoire durable, inclusif et bas-carbone. Mis en œuvre via une coordination interministérielle (MATGT, MAEP, MEDDBC, MEF), ce programme a pour objectifs majeurs l'élaboration du Plan National d'Affectation des Terres (PNAT), les orientations du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) et deux Schémas Départementaux (SDAT) pilotes.

Afin de garantir la qualité scientifique, méthodologique et institutionnelle des livrables techniques, le MATGT recrute, pour le compte de l'Unité de Coordination du Programme (UCP), un Référent Technique, Spécialiste en aménagement du territoire.

2. MISSIONS ET RESPONSABILITÉS

Placé sous la supervision hiérarchique du Directeur du Cabinet du MATGT et en appui au Coordonnateur National du PUDT, le Référent Technique aura pour mission principale de piloter l'élaboration des documents d'aménagement du territoire et d'assurer la cohérence stratégique des livrables.

Ses responsabilités principales incluent :

- **Pilotage des travaux de planification** : Définir les calendriers et méthodologies pour le PNAT, SNAT et SDAT ; assurer l'intégration des dynamiques multisectorielles (mines, forêts, agriculture, infrastructures); organiser les missions de l'assistance technique.

- **Contrôle de qualité des livrables**: Examiner et valider les diagnos-

tics, cartographies, zonages et études thématiques ; vérifier la conformité avec la loi LOADT (43/2014) et les engagements CAFI ; gérer le circuit de validation technique.

- **Coordination intersectorielle**: Préparer et animer les travaux du Groupe d'animation et de concertation (GACAT) ; préparer les documents pour les organes décisionnels (CIADT, CNADT) ; assurer le lien technique avec les ministères sectoriels.

- **Gestion des données et renforcement des capacités**: Veiller à la mise à jour des données spatiales et au respect des standards SIG ; appuyer la formation des acteurs nationaux et la production de guides méthodologiques.

3. PROFIL RECHERCHÉ

Conformément aux procédures de l'AFD et aux exigences du poste, les candidats doivent impérativement répondre aux critères suivants :

3.1. Éligibilité (Critère éliminatoire)

Être fonctionnaire titulaire en activité au sein du ministère de l'Aménagement du Territoire (MATGT).

3.2. Qualifications académiques

Être titulaire d'un diplôme de niveau Bac*5 minimum en aménagement du territoire, géographie, géomatique, environnement, développement territorial ou équivalent.

3.3. Expérience professionnelle requise

- Expérience confirmée de 8 ans minimum dans des projets d'aménagement du territoire, d'affectation des terres ou de planification spatiale multisectorielle.

- Expérience d'au moins 5 ans dans la coordination multi-acteurs.

- Avoir accompagné au moins deux (2) projets d'aménagement impliquant plusieurs secteurs. Avoir géré la planification détaillée de tâches (type Gantt) sur une période d'au moins 10 mois.

- Expérience avérée dans la rédaction de notes techniques stratégiques ou politiques.

- Une expérience sur des projets financés par des bailleurs internationaux

est un atout.

3.4. Compétences techniques et transversales

- Maîtrise du cadre juridique national (LOADT, codes sectoriels) et des outils de planification (SNAT, SDAT).
- Excellente connaissance des outils SIG (QGIS, ArcGIS), de la modélisation spatiale et du zonage.
- Capacité d'analyse multisectorielle (agriculture, forêt, mines, environnement).
- Qualités rédactionnelles et de synthèse avérées.
- Aptitude à travailler sous pression et dans un environnement institutionnel complexe.

4. CONDITIONS DU POSTE

Le candidat retenu sera désigné par Note de service du MATGT. Il bénéficiera d'une indemnité mensuelle fixée selon la grille du Programme et la disponibilité budgétaire. Le poste est à temps plein (horaires administratifs internationaux 8h00 - 18h00) basé à Brazzaville.

5. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit comprendre les pièces suivantes :

- Une lettre de motivation signée, adressée à Monsieur le Directeur de Cabinet du MATGT.
- Un Curriculum Vitae (CV) détaillé et actualisé, mettant en évidence les expériences similaires.
- La preuve du statut de fonctionnaire du MATGT (Arrêté d'intégration ou dernier acte d'avancement/affectation).
- Les copies légalisées des diplômes et attestations de formation.
- Les attestations de travail ou certificats de bonne fin prouvant l'expérience mentionnée.
- Trois (3) références professionnelles (noms, fonctions, emails et téléphones).

6. MODALITÉS DE SOUMISSION

Les dossiers de candidature doivent être envoyés par courrier électronique en un seul fichier PDF à l'adresse suivante : gomadegoma@gmail.com

Avec copie obligatoire à : goldi.bruno@yahoo.fr

L'objet du mail doit être libellé comme suit : «Candidature au poste de Référent Technique Aménagement du Territoire — PUDT».

La date limite de réception des dossiers est fixée au 06 janvier 2026 à 14h, (heure de Brazzaville).

7. PROCÉDURE DE SÉLECTION

Le processus de recrutement se déroulera en deux phases :

1. Une présélection sur dossier basée sur la vérification de l'éligibilité et l'évaluation des qualifications et expériences.

2. Un entretien oral avec les candidats présélectionnés par une commission d'évaluation.

Seuls les candidats présélectionnés seront contactés.



Fait à Brazzaville, le 17 décembre 2025

Antoine GOMA

RECTIFICATIF A

L'ANNONCE LEGALE N°127/148/152/153/154

MINISTERE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC / DIRECTION GENERALE
DES IMPÔTS ET DES DOMAINES /DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE
ET DOMANIALE / DIRECTION DEPARTEMENT DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE
BUREAU DE LA CONSERVATION FONCIERE DE BACONGO

AU LIEU DE :

N°	N° de Réquisitions	Références Cadastres	Quartiers	Arrondis /Département	Requérants
06	N°6606 du 11/02/22	Section-, bloc -, Pile -, Sup.435, 74 m2	Village Loukanga I	Pool	MILANDOU née BAVOUKANA Albertine

LIRE :

N°	N° de Réquisitions	Références Cadastres	Quartiers	Arrondis /Département	Requérants
06	N°6606 du 11/02/22	Section-, bloc -, Pile -, Sup.435, 74 m2	Village Loukanga I	Pool	BAVOUKANA Albertine

AU LIEU DE :

N°	N° de Réquisitions	Références Cadastres	Quartiers	Arrondis /Département	Requérants
04	N°7758 du 18/01/24	Section : AM , bloc :85 ; Pile : 1, Sup. 183,70 m2	15, Rue Mayama	Mfilou	NIANGUI MISSIET Sylvère Cyrille

LIRE :

N°	N° de Réquisitions	Références Cadastres	Quartiers	Arrondis /Département	Requérants
04	N°7763 du 18/01/23	Section : AM , bloc :85 ; Pile : 1, Sup. 183,70 m2	15, Rue Mayama	Mfilou	NIANGUI MISSIET Sylvère Cyrille

AU LIEU DE :

N°	N° de Réquisitions	Références Cadastres	Quartiers	Arrondis /Département	Requérants
16	N°7357 du 11/09/23	Section : -, bloc : -, Pile : - ; Sup : 395, 98 m2	Rue Nkouka Kiyindou (Q Kinkozo Mayanga)	Madibou	NTSOBANKI KIYOUNGUILA Doucelle

LIRE :

N°	N° de Réquisitions	Références Cadastres	Quartiers	Arrondis /Département	Requérants
16	N°7597 du 11/09/23	Section : -, bloc : -, Pile : - ; Sup : 395, 98 m2	Rue Nkouka Kiyindou (Q Kinkozo Mayanga)	Madibou	NTSOBANKI KIYOUNGUILA Doucelle

AU LIEU DE :

N°	N° de Réquisitions	Références Cadastres	Quartiers	Arrondis /Département	Requérants
13	N° 32607 du 17/06/24	Section : -, bloc -, Pile -, Sup : 1176, 71 m2	Village Bimé	Mfilou	MASSAMBA Pepin Sylvain

LIRE :

N°	N° de Réquisitions	Références Cadastres	Quartiers	Arrondis /Département	Requérants
13	N° 32067 du 17/06/24	Section : -, bloc -, Pile -, Sup : 1176, 71 m2	Village Bimé	Mfilou	MASSAMBA Pepin Sylvain

AU LIEU DE :

N°	N° de Réquisitions	Références Cadastres	Quartiers	Arrondis /Département	Requérants
32	N°7663 du 30/10/23	Section : AP2 (ex AP), bloc : 195, Pile : 7, Sup : 332,85 m2	15 rue Kimbédi (Q Indzouli)	Madibou	KIABYA MASSENGO Gilles Medy

LIRE :

N°	N° de Réquisitions	Références Cadastres	Quartiers	Arrondis /Département	Requérants
32	N°7663 du 30/10/23	Section : AP2 (ex AP), bloc : 195, Pile : 7, Sup : 332,85 m2	15 rue Kimbédi (Q Indzouli)	Mfilou	KIABYA MASSENGO Gilles Medy

AU LIEU DE :

N°	N° de Réquisitions	Références Cadastres	Quartiers	Arrondis /Département	Requérants
11	N° 7931 du 24/08/24	Section : AS2, bloc : 1, Pile : 4, Sup :416,80 m2	AV Corneille Bintsangou	Madibou	MBIMI Joséphine

LIRE :

N°	N° de Réquisitions	Références Cadastres	Quartiers	Arrondis /Département	Requérants
11	N° 7931 du 24/04/24	Section : AS2, bloc : 1, Pile : 4, Sup :416,80 m2	AV Corneille Bintsangou	Madibou	MBIMI Joséphine

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 du Régime de la Propriété Foncière)

Pour l'insertion légale
Le chef de Bureau, Aimé Carl Stédy DIATOU

Fait à Brazzaville, le 10 décembre 2025

REFORME

Vers un partenariat entre la FECOFOOT et KFA?

Un partenariat potentiel est en discussion: le projet KF Brazza, porté par Jules Marie Nguesso, Yan Mavoungou et Leo Goma Taty, visant la «modernisation du football congolais», a été présenté, vendredi 12 décembre 2025, à la Fédération congolaise de football (FECOFOOT), aux clubs de Ligue 1, de Ligue 2 et de football féminin, ainsi qu'à d'autres acteurs du football, ouvrant la voie à une collaboration pour relancer les activités malgré la fermeture des stades. Lors du grand oral de présentation, les jeunes porteurs du projet ont indiqué que les discussions vont se poursuivre, avec pour objectif de détailler les propositions de KF Brazza et de trouver un terrain d'entente pour dynamiser le football congolais. Leur projet, prévu pour cinq à dix ans, part d'un constat: il manque des ressources suffisantes pour développer le football congolais comme il se doit. Il propose des solutions incluant des aspects économiques, l'organisation des compétitions, la gestion des sé-



Les trois porteurs du projet proposé à la Fécofoot

lections nationales toutes catégories, la formation et la détection précoce des talents. Concrètement, l'objectif est, entre autres, de ramener des fonds privés et publics qui devraient permettre à la Fédération de s'organiser, se développer et donc, de ce fait, de se donner les moyens de leur objectif commun. KF Brazza souhaite aussi améliorer la visibilité des championnats pour que ces compétitions redeviennent le rendez-vous phare pour les Congolais. Il pourrait y avoir des incompréhensions et de l'impatience, mais l'essentiel

sera de trouver un terrain d'entente. Un accord sera-t-il trouvé prochainement? Bien malin qui peut l'affirmer. D'autant que les précédents partenariats de même genre, initiés par le ministère des Sports ou la FECOFOOT se sont conclus par des échecs. Que ce soit avec la Fondation pour le développement du football en Afrique (2017), Rio Tinto (Brésil), Basile Boli Academy (octobre 2022), ou avec Ava Sports Event (2023), tout s'est réduit en chantiers jamais terminés. Des promesses non tenues!

G.-S.M.

Maître Léole Marcelle KOMBO
Notaire à Pointe-Noire
73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers
1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P : 1718
E-mail : etudeleolekombo@gmail.com
Pointe-Noire, République du Congo

ANNONCE LEGALE

SOCIETE GENESIS MULTI-SERVICES en sigle «G.M.S»
Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital de F CFA : 1 000 000
Siège social : Quartier Mpita, Rue Mouabé,
Pointe-Noire, République du Congo
RCCM : CG-PNR-01-2021-B13-000176

EXTENSION DE L'OBJET SOCIAL - MODIFICATIF DE LA DENOMINATION SOCIALE

Suivant acte reçu par Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire à Pointe-Noire, en date du 09 Décembre 2025, enregistré à Pointe-Noire, aux domaines et timbres le 11 Décembre 2025, sous le folio 233/6 N°10561, l'associée unique a pris les décisions suivantes :

Extension de l'objet social: A l'objet social existant s'ajoute les activités suivantes :
- Conciergerie ; - Transport des biens ; - Transport des personnes.
Modificatif de la dénomination sociale: la Société

porte désormais la dénomination de: Société GENESIS WORLDLINE en sigle «G.W». **Dépôt légal:** Les actes ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 11 Décembre 2025 sous le N°CG-PNR-01-2025-D-01679, et mention modificative a été portée le même jour sous N°CG-PNR-01-2025-M-07076.

Pour insertion légale
- Maître Léole Marcelle KOMBO -

SOFT ENERGY CAPITAL
SOCIETE PAR ACTION SIMPLIFIEE VARIABLE
AU CAPITAL DE 5.000.000 FRANCS CFA
SIEGE SOCIAL : HAMEAU DE LA LOYA 166, AVENUE TCHICAYA U-TAMSI
CQ111, ARRONDISSEMENT 1 LUMUMBA POINTE-NOIRE (REPUBIQUE DU CONGO)
RCCM N° CG-PNR-01-2022-B16-00015

ANNONCE LEGALE : DEMISSION DU PRESIDENT DE LA SOCIETE, EXTENSION DE L'OBJET SOCIAL, NOMINATION DU NOUVEAU PRESIDENT DE LA SOCIETE, NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL

Suivant Assemblée Générale Mixte du 31/10/2025 des associés de la société **SOFT ENERGY CAPITAL**, déposée le 31/10/25 au rang des Minutes de Maître **Gabrielle DE KODIA**, notaire à Pointe-Noire, procès-verbal de dépôt enregistré le 03 Novembre 2025 à l'EDT-PNR sous folio 206/7, n° 9460, les associés ont décidé :

- De prendre acte de la démission du Président de la société ;
- Par suite, suppression des anciens articles 33 à 36 des statuts, et l'article 37 prend le numéro 33 désormais ;
- Extension de l'objet social et modification de l'article 2 des Statuts qui se présente dorénavant comme suit : Assistance technique, Acquisition et mise en œuvre d'outils spécialisés pour interventions sur des puits pé-

troliers ; prise de participation dans les sociétés ; gestion de ses participations ;

- Suite à la démission du Président, nomination du nouveau Président de la société en la personne de Monsieur **Serge Lévy LIBOKO NDABAGNA** pour une durée indéterminée débutant à l'issue de ladite assemblée générale ;
- Nomination d'un Directeur Général en la personne de Monsieur **Bienvenu MABIALA** pour une durée indéterminée débutant à l'issue de ladite assemblée générale.
- Numéro de la formalité au Registre d'arrivée au greffe du Tribunal de Commerce de PNR: CG-PNR-01-2025-M-06868.
- Accusé de dépôt numéro : CG-PNR-01-2025-D-01503
- RCMM modifié le 03/11/2025.

Pour insertion légale.

